Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 115 (1979)

Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

26

1172

Montreux, le 7 septembre 1979

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt (tous droits réservés)

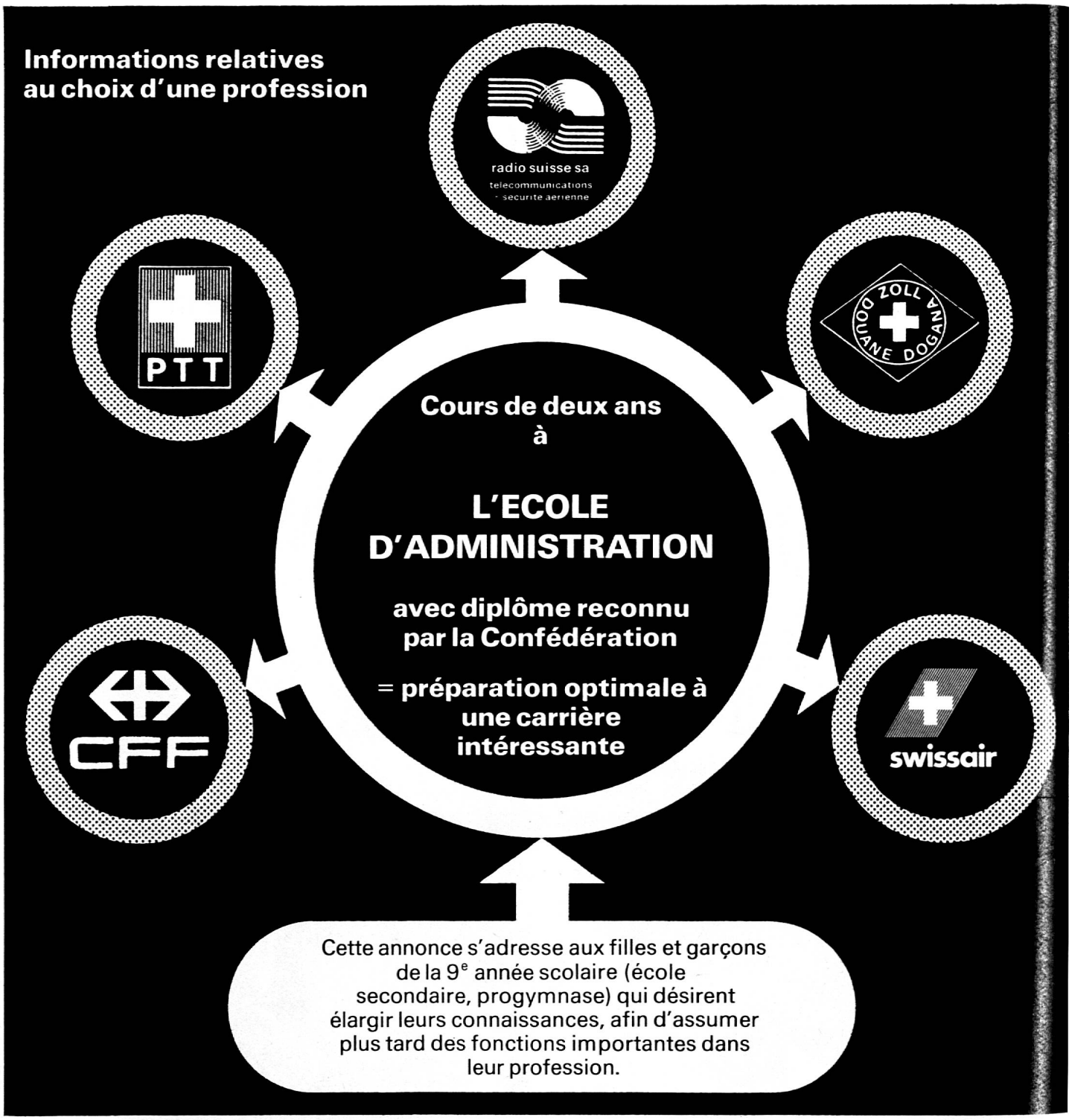

Le coupon doit être envoyé à l'une des adresses ci-après:

Bienne	P	Ecole cantonale d'administration et des transports, 2500 Bienne
Luzern	A	Zentralschweizerische Verkehrsschule, 6000 Luzern
St. Gallen	P	Kantonale Verkehrsschule, 9000 St. Gallen
Neuchâtel	A	Ecole supérieure de commerce, Section Administration, 2000 Neuchâtel
Olten	P	Kantonsschule Olten, Verkehrsabteilung, 4600 Olten

P = début de l'année scolaire au printemps A = début de l'année scolaire en automne

Veuillez m'envoyer sans engagement le programme des cours de votre école et la formule d'inscription où figure la date des examens, ainsi que la documentation renseignant sur les multiples possibilités de formation et d'avancement dans les différentes entreprises.

Mon adresse: _____

_____

E

SOMMAIRE

RUBRIQUE ROMANDE
Radio et télévision éducatives 803
La chronique du groupe de réflexion 804
Colloque de Valencia 804
Ecole instrument de paix 806
M. Samuel Roller 808
Jean John quitte KOSLO 810
Semaine du Herzberg 810
CMOPE 811
Congrès SPR 811
VAUD
XXIe Séminaire SPV 812
7e Congrès culturel 813
Informations documents 814
Nouveaux collègues 814
Gymnase du soir 815
Bibliothèque circulante 816
GENÈVE
Ecole - Parents 818
Les prix 819
Horaire scolaire 820
Statut 822
Budget 1979/80 822
Le fil de Liliane 822
NEUCHÂTEL
Comité central 823
49... 54... 100??? 823
Langue II 824
Alain Thiébaud 824
District de Neuchâtel 824
JURA
Pas de vacances pour le CC 828
Au Parlement 828
Caisse de pension 829
Chœurs d'enfants 829
Collecte pour le Zaïre 829
Cours 829
JURA ET JURA BERNOIS
Centre de perfectionnement 830
JURA BERNOIS
Délibérations du CP/SEJB 830
FRIBOURG
La danse 831
VALAIS
Lexidata 830
DIVERS
Service de placements 832
Rencontres école et cinéma 832
Environnement 833

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs): François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs): René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette Badoux, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

André Paschoud, En Genevex, 1605 Chexbres.

Michael Pool, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

RUBRIQUE ROMANDE

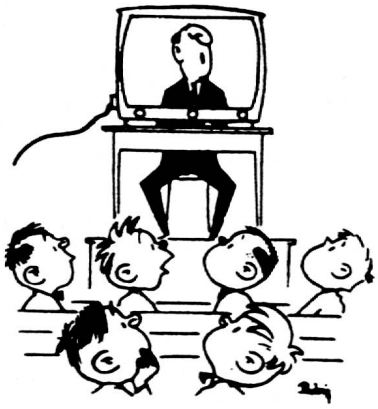

Radio et télévision éducatives

Des modifications à la radio

A la suite de la mise en place du département «Culture et Education» dont dépendent précisément les émissions de radio éducative, nous vous signalons les changements suivants qui interviendront dès cet automne:

De Mme Z'graggen à Mme Florence

Mme Yvette Z'graggen, responsable des émissions de radio éducative, est appelée à de nouvelles responsabilités dans le secteur «Culture» de la Radio romande. Elle ne se préoccupera donc plus des émissions de radio éducative et sera remplacée à ce poste par Mme Véra Florence.

Nous tenons à féliciter Mme Z'graggen de son nouveau mandat et à la remercier des efforts constants qu'elle a déployés depuis bien des années pour développer la radio scolaire d'abord et assurer la mise en place de la radio éducative ensuite, dans des conditions souvent difficiles.

Horaire des émissions

Les émissions du mercredi et du vendredi (émissions éducatives) sont maintenues selon l'horaire habituel. Tout au plus verra-t-on peut-être une modification survenir à l'automne 1980 (diffusion plus tôt dans la matinée).

En revanche, les émissions «Portes ouvertes sur l'école» subissent la modification suivante:

Septembre 1979, diffusion à l'heure habituelle, soit 10 h. 05.

Dès le 1er octobre, diffusion de 9 h. 35 à 10 h. 30 chaque lundi.

Délégué pédagogique, mise au concours

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 20 septembre 1979 pour faire acte de candidature au poste de délégué pédagogique radio en vous référant à l'annonce ci-dessous. *FB*

COMMISSION ROMANDE DE RADIO-TV ÉDUCATIVE

Poste au concours

Par suite de la démission du titulaire, LA COMMISSION ROMANDE DE RADIO ET TV ÉDUCATIVES met au concours le poste de

DÉLÉGUÉ PÉDAGOGIQUE

aux émissions de la Radio éducative de la Radio-télévision suisse romande.

Le (la) candidat (e) doit être au bénéfice d'une formation complète d'enseignant (e) et de quelques années de pratique.

Il doit s'intéresser particulièrement aux moyens de communications (presse, radio, télévision) ainsi qu'aux moyens audio-visuels.

Lieu de travail: Genève.

Entrée en fonction: dès que possible.

Délai d'inscription des candidatures: 20 septembre 1979.

Les candidats prêts et décidés à assumer toutes les responsabilités de cette fonction sont priés de faire leurs offres accompagnées d'un curriculum vitae au **Secrétariat à la Coordination scolaire romande, Couvaloup 13, Lausanne, tél. (021) 22 84 59.**

Cahier des charges et renseignements à la même adresse.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Encore le français

«... Les enseignants romands, dans leur très grande majorité, sont vivement intéressés par «Maîtrise du français» et se réjouissent de travailler avec un ouvrage d'une telle valeur.»

Telle est l'affirmation que Michel Pavillard et ses collègues nous reprochent ou plus exactement nous demandent d'étayer.

Nous le ferons incontinent, et avec d'autant plus d'empressement et de plaisir que la demande de nos amis d'Aigle nous donne l'occasion de revenir sur un thème d'actualité.

A questions malicieuses, réponse de même aloi. Le Groupe de réflexion n'est pas le groupe Gallup, et nous ne disposons pas d'un budget comparable à celui de ces instituts qui manipulent l'opinion publique en prétendant la radiographier. Mais le Groupe de réflexion n'a-t-il pas la finesse perceptive d'un sismographe? et des antennes ultra-sensibles qui s'étendent dans toute la Suisse romande?

Plus sérieusement, notre affirmation — qui, par parenthèse, n'était qu'un gros clou pour le bec de MM. Marcel et Cie — découle des observations suivantes, lesquelles, nous en convenons bien volontiers, ne sont pas des mesures précises:

a) «Maîtrise du français», après avoir été examiné, à l'état de projet, et de manière approfondie, par les enseignants représentant la Société pédagogique romande, a été admis par celle-ci comme méthodologie romande de l'apprentissage de la langue maternelle. Faut-il rappeler que la SPR représente, précisément, la presque totalité des enseignants primaires romands? Nous avons eu le privilège de participer à l'une ou à l'autre des séances consacrées à l'examen de cet ouvrage: si l'on excepte de furieuses empoignades sur certaines questions d'ordre «technique», grammaticales notamment (mais a-t-on jamais vu deux grammairiens d'accord en tout?), les représentants des six cantons romands, à l'unanimité, ont reconnu et loué les exceptionnelles qualités de l'œuvre qui leur était soumise.
b) Le Groupe de réflexion a le privilège de connaître, en terre romande, beaucoup de collègues, qui sont eux-mêmes en relation avec la SPR profonde, dans ses ramifications cantonales et régionales. Voilà nos antennes. Les informations qu'elles nous transmettent sont très claires: il semble difficile de trouver un instituteur romand qui ne trouve pas à «Maîtrise du français» les qualités que nous avons dites.

Ces deux observations suffisent-elles à étayer notre «affirmation catégorique»? Nous n'osons le prétendre. A Michel Pavillard, à ses amis, au lecteur enfin de trancher. Peut-être avons-nous péché par optimisme; et certainement ne jugeons-nous pas «Maîtrise du français» avec l'impartialité d'un «organisme conduisant une enquête». Nous n'avons pas à le cacher: nous admirons cet ouvrage, et que quatre enseignants romands aient eu le courage de le conduire à chef; l'intelligence aussi, et une certaine forme de foi. Est-il excessif de dire que ces quatre auteurs font honneur au corps enseignant romand?

Notre admiration, cependant, n'est aucunement aveugle. Nous n'hésitons pas à redire, par exemple, que le meilleur de «Maîtrise du français», selon nous — et c'est cela que certains journalistes n'ont pas su ou n'ont pas voulu comprendre et faire savoir à la ronde — n'est pas à chercher dans les raffinements «techniques», mais dans l'esprit général d'une démarche qui se veut aussi motivante qu'une démarche pédagogique peut l'être.

DE LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNANT

Le contenu d'une méthodologie, quelle qu'elle soit, n'a rien d'un dogme. «Maîtrise du français» n'est pas un texte sacré, c'est un ouvrage, parmi d'autres, que l'enseignant consulte; rien de plus; mais rien de moins. Car les

LIGUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE POPULAIRE

Colloque international de Valencia

9-12 avril 1979

J'ai eu le privilège de participer à ce colloque passionnant organisé principalement par la Liga espagnola de la ensenanza. Quelque 60 personnes venant de trois continents se trouvaient réunies pendant la «pause» de Pâques!

Les débats, très animés, suivirent des exposés du docteur Cornélia Quarti (Italienne de Paris!), de M. Edmond Hiriart-bord (de l'Université de Nanterre), de Mme Sarah Kala-Lobe (du Cameroun) et de Ruth Brand, déléguée par l'Arbeiterwohlfahrt (RFA).

Des commissions, réunies en groupes de travail, ont élaboré des textes adoptés en séance plénière; ces textes ont permis la rédaction de la déclaration que vous pourrez lire en fin de compte rendu.

Le thème de ce colloque était l'étude des liaisons entre l'école maternelle et l'école primaire (choix déterminé par le fait que nous vivons l'année internationale de l'enfant).

Des moments de détente avaient été prévus: un groupe folklorique de Valencia, réceptions par le maire de Valencia à l'hôtel de ville, et par le président du Conseil général au Palais de la généralité. Un repas inoubliable réunit tous les participants au monastère de las Aguas Vivas, situé au milieu d'une immense orangeraie.

Déclaration «finale»

I. L'enfant est un tout indissociable

Il est trop souvent encore considéré à l'école comme un écolier, à la maison comme un fils ou une fille, ailleurs comme un consommateur de loisirs... S'il est exact qu'il a des activités différentes et, par là même, des moyens d'expression différents, il n'en demeure pas moins qu'il est le même enfant dans chacun de ces moments. Ceux-ci interfèrent les uns sur les autres et chacun conditionne le développement et l'épanouissement de l'enfant dans un sens plus ou moins favorable.

II. L'enfant est un être social

Vouloir traiter de l'enfance comme d'une catégorie homogène et à part, ce serait effa

sommes de cette sorte, de cette ampleur, sont rares. Le temps n'est pas tellement éloigné où le maître d'école ne disposait, pour nourrir sa réflexion sur l'apprentissage du français, que d'un amas d'ouvrages disparates, contradictoires, incohérents parfois. Nous avons vécu ce temps où les inspecteurs d'écoles, et c'était pour nous matière à plaisanteries, nous renvoyaient les uns aux autres lorsqu'il nous arrivait de leur demander conseil. «Composition? Hm! Hm! voyez Machin, école de X., c'est un as dans cet enseignement.»

Ce temps est révolu dès lors que nous disposons d'un ouvrage qui institue, dans l'apprentissage de la langue maternelle, une cohérence pédagogique (nous ne disons pas LA cohérence, mais UNE cohérence...).

De cet ouvrage, il reste, bien sûr, à être capable de bien user. Ne pas trahir les auteurs de cette méthodologie, ce serait éviter d'en suggérer — ou, horreur! d'en imposer — une application rigide, littérale. C'est ici, sans aucun doute, que le bât pourrait blesser. Des recyclages mal conduits, par exemple, pourraient décevoir les auteurs de «Maîtrise du français» dans leur attente. Car ils espèrent, nous en sommes convaincus, avoir contribué à une rénovation, à une revitalisation, à une renaissance, et non à l'institution d'une nouvelle routine.

Pour éviter cet écueil, une seule solution, que la SPR, d'ailleurs, préconise depuis toujours: que les enseignants primaires fassent un plein usage de leur liberté d'appréciation. Celle-là même dont les auteurs de la méthodologie ont largement usé: s'ils ont, en effet, lu tous les linguistes, ils ont ensuite fait leurs choix, en fonction des objectifs pédagogiques qui étaient les leurs.

Dans cette perspective de la liberté de l'enseignant, consubstantielle à cette fonction difficile entre toutes, je me permettrai de citer, en conclusion, quelques lignes de Michel de Certeau (Nouvelobs); elles s'appliquaient à la théologie; mais j'ai le sentiment que tout instituteur pourrait, avec profit, se les approprier, ce que je fais tout de suite, et cela donne:

«... il se trouve que je ne suis pas docteur en pédagogie, si l'on entend par là (et quelle autre définition sérieuse en donner?) celui ou celle qui appartient à une faculté de pédagogie et qui (...) est autorisé par un doctorat ou une agrégation à tenir le discours (critique ou non) de la discipline. (...) L'illusoire impartialité du scientifique se fonde en fait sur une autre inféodation institutionnelle et sur d'autres croyances. Donc pas d'orthodoxie en la matière.

Si la position de docteur en pédagogie s'adosse à une profession, la pédagogie est un bien public. Elle échappe à ses experts, comme la philosophie aux philosophes.»

M.M.

cer les phénomènes de domination et d'aliénation qui caractérisent notre société, ignorer les inégalités et prendre son parti des injustices sociales: tout enfant participe à une classe sociale par son milieu d'origine.

Trop souvent, il demeure soumis à la société des adultes par un rapport de stricte dépendance.

III. L'enfant n'appartient qu'à lui-même

Il ne peut être considéré comme un bien dont l'Etat, les groupes politiques ou confessionnels, la famille elle-même pourraient disposer. Il doit bénéficier dans la famille et dans la société de tous les droits inhérents à la personne humaine:

- droit à des conditions de vie garantissant son développement physique, mental et moral, ce qui comprend notamment:
  - le droit à une nourriture saine et équilibrée,
  - le droit à la santé,
  - le droit d'être protégé.
- droit à l'éducation selon l'esprit de la Déclaration internationale des droits de l'enfant, qui prévoit «qu'il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale, qui lui permette, dans les conditions d'égalité des chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société», et de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui revendique pour lui «une éducation qui doit viser au plein épanouissement de sa personnalité». A ce propos, il est bon de souligner la contradiction entre cette revendication et le troisième paragraphe du même article 26 qui reconnaît aux parents la priorité de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. Ce troisième paragraphe fait pratiquement de l'enfant un «bien de famille» et son maintien est incompatible avec l'esprit de la Déclaration des droits de l'enfant;
- droit à l'accueil dans une société qui, trop souvent, ignore l'enfant, ses besoins (rythme de vie, jeu, présence adulte, espace, liberté, sécurité, ...);
- droit au respect de la personne pour ce qu'il est aujourd'hui. Nul ne peut s'autoriser à imposer à l'enfant ses propres conceptions. Celui-ci a droit à une éducation dégagée de toute forme d'endoctrinement et qui lui donne les moyens de choisir sa voie en toute indépendance: l'éducation laïque.

S'affirmant comme co-éducateurs de l'enfant, les associations affiliées à la Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire renouvellent leur volonté d'une recherche de coordination et d'harmonisation de leurs interventions respectives. C'est en effet pour elles la seule voie qui puisse conduire à l'épanouissement optimum de chacun.

Penser à l'enfant et à son devenir, c'est aussi s'interroger sur la société, sur les évolutions possibles et nécessaires, sur le rôle de chacun dans cette transformation sociale: il s'agit en fait d'une autre conception de l'homme, de la société et de leurs rapports.

Les organisations laïques affiliées affirment la nécessité d'une politique globale et cohérente. Cette politique aura comme objectif la prise en compte de l'enfant dans toutes ses dimensions et la diversité des situations enfantines. S'opposant à tout conditionnement ou paternalisme et luttant contre la tendance à faire des enfants, opprimés ou surprotégés, exploités ou oubliés, de toutes façons des êtres infantilisés, elle leur assurera la possibilité d'exercer des responsabilités à leur mesure, les préparant à assumer celles qui seront les leurs plus tard.

Cette politique exige des conditions économiques, sociales et culturelles nouvelles, permettant avant tout la réduction des inégalités inhérentes au milieu d'origine. Elle devra aussi se donner les moyens financiers d'investissement, d'équipement et de fonctionnement, d'autant plus importants que l'enfant sera plus démuni, et n'ignorer aucun des milieux de vie de l'enfant. Elle assurera à la famille un environnement socio-culturel sécurisant et valorisant (niveau de vie, emploi, moyens de transport, libération du temps, logement et espaces adaptés, ...).

Elément essentiel de cette politique cohérente, la démarche éducative laïque permettra à l'enfant de forger sa personnalité, de se former, de s'épanouir, par la mise à disposition de chacun de l'ensemble des possibilités en matière de culture, de santé, de loisirs et de sports, dans des conditions permettant leur réelle démocratisation:

— par l'extension et l'amélioration du Service public d'éducation laïque et gratuit;
— par le développement de structures d'accueil: crèches, garderies, maisons de l'enfance, établissements scolaires, centres de vacances, clubs de loisirs, aires de jeu, équipements sportifs, ...
— Par la promotion de la vie associative volontaire préparant aux compétences et aux attitudes du citoyen autonome et critique.

Je tiens à votre disposition les deux textes très denses établis par les deux commissions. Bien que très condensé, ce compte rendu n'est qu'un pâle reflet de trois jours de travail.

J.-P. Buri
(vice-président de la SPR)

ASSOCIATION MONDIALE POUR L'ÉCOLE INSTRUMENT DE PAIX

Congrès 1979

Du 1er au 4 juin 1979 s'est tenu à Roubaix un congrès consacré à l'étude de diverses possibilités d'introduire à l'école l'enseignement des articles de la Déclaration des droits de l'homme.

La FIAI avait été invitée à y participer et avait délégué l'un des vice-présidents de la SPR.

Toute la journée du samedi ainsi qu'une partie du dimanche ont été consacrées à des échanges de vue entre les diverses personnalités. Après une brève introduction du président de l'EIP (Ecole instrument de paix), Monsieur Jacques Mühlethaler, de Genève, le débat s'est engagé à propos d'un travail de recherche réalisé par un groupe d'étudiants placé sous la direction de M. L. Massarenti, professeur à Genève.

Participaient à cette rencontre le représentant du ministre de l'Education nationale et secrétaire de l'UNESCO, M. Roussel, une représentante du maire de Lille, Mme Demay ainsi que M. Cailleux, maire-adjoint de Roubaix. La Bulgarie avait délégué un professeur de l'Université de Sofia, M. Nicolai Mihailov.

Plusieurs organisations dont le CICR — par M. Gaillard-Moret —, la Division des droits de l'homme de l'ONU — par M. D. Prémont —, la Division des droits de l'homme de l'UNESCO — par Mme M.-E. Marrassi —, la FIAI — par le soussigné —,Amnesty International — par Mme F. Vaté et MM. Dudoignon et Caron —, l'AEDE, les Citoyens du monde, ainsi que le SNI -PEGG (syndicat national des instituteurs et professeurs de collège) et évidemment des représentants de l'EIP venus de Belgique, d'Italie, de France et d'Allemagne.

Le baron Antoine Allard, président d'OXFAM et de STOP-WAR venu de Bruxelles sut poser la question fondamentale: les enseignants sont-ils prêts à enseigner la déclaration des droits de l'homme du 10 décembre 1948 alors que de nombreux gouvernements signataires ne l'appliquent que «très» partiellement? Sommes-nous prêts à nous poser quelques questions... délicates, du moins pour les enseignants «domiciliés-forcés» de leur lieu d'enseignement, jugés indésirables en tant qu'autorité législative ou exécutive en vertu de certaines incompatibilités «constitutionnelles», «mauvais citoyen parce qu'objecteur de conscience» (la liste ne saurait être exhaustive!).

L'obligation à l'école n'est-elle pas l'occasion d'«injecter» les notions essentielles contenues dans la déclaration dans notre enseignement quotidien? Certes **l'attitude globale** de l'enseignant dans son travail de chaque jour ne peut qu'être empreinte de l'esprit dans lequel ont été rédigés les trente articles de la déclaration. Mais après? Après l'école? Cette question, il appartient au «petit-homme» d'y répondre, au citoyen en devenir. Mais l'amorce d'une réflexion cohérente et pacifique ne peut être donnée qu'à l'école...

Genève a fait le **pas**. Il est prévu d'enseigner dans son intégrité la déclaration des droits de l'homme en dernière année de la scolarité obligatoire. Pourquoi ne pas «étendre» cette décision plus largement dans le... monde?

Le travail du groupe d'étudiants (une quinzaine) tend à trouver un texte adapté à des enfants plus jeunes déjà. On a utilisé, pour sa mise au point, le très connu vocabulaire fondamental; il en est à un stade de projet et peut être remanié. Avant de conclure en résumant les résolutions finales de ce congrès, je vous soumets ce projet. Toute remarque peut être communiquée à M. Muhlethaler ou à moi-même.

Déclaration universelle des droits de l'homme

(rédaction en vocabulaire fondamental)

(préambule) Des personnes de plusieurs pays se sont réunies pour t'écrire et te donner un certain nombre d'idées que beaucoup de gens connaissent dans le monde mais que tu ignores peut-être encore.

C'est pourquoi elles t'envoient ce texte car elles aimeraient que tout le monde soit libre et que l'on ait, sur toute la terre, les droits et libertés qui te sont maintenant proposés.

Pour que tu comprennes mieux ce que l'on veut t'expliquer, tu trouveras dans la marge le N° de l'article auquel correspondent ces idées, et l'un des mots soulignés indique si ces idées se rapportent à **toi**, ta **famille**, la **société** dans laquelle tu vis, ton **pays** ou tous les pays de la **terre**.

Art. 1 *(Terre)* Quand les femmes et les hommes naissent, ils sont libres et doivent être traités pour tout de la même manière.

Art. 2 *(Terre)* Tout le monde a le droit de posséder ou de profiter de tout ce qui va être dit:
— même s'il ne parle pas ta langue;
— même s'il n'a pas ta couleur de peau;
— même s'il ne pense pas comme toi;
— même s'il n'a pas la même religion que toi;
— même s'il est plus pauvre ou plus riche que toi;
— même s'il n'est pas du même pays que toi.

Art. 3 *(Toi)* Tu as le droit de vivre, de vivre libre et en sécurité.

Art. 4 *(Société)* Personne n'a le droit de te prendre comme esclave, et tu ne peux prendre personne comme esclave.

Art. 5 *(Société)* Personne n'a le droit de te torturer, c'est-à-dire de te faire mal, et tu ne peux torturer personne.

Art. 6 *(Société)* Tu dois être protégé comme tout le monde, partout et par tout le monde.

Art. 7 *(Société)* La loi est la même pour tout le monde: elle doit être appliquée de la même manière pour tous.

Art. 8 *(Pays)* On ne peut transformer ce qui est dit dans la loi de ton pays, et tu dois être jugé selon cette loi.

Art. 9 *(Toi)* On n'a pas le droit de te mettre en prison, de t'y garder, de te renvoyer de ton pays, injustement et sans raison.

Art. 10 *(Société)* Si tu dois être jugé, ce doit être publiquement. Ceux qui te jugeront devront être libres de toute influence.

Art. 11 *(Toi)* On doit admettre que tu es innocent jusqu'à ce qu'on puisse prouver que tu es coupable. Si tu es accusé, tu as le droit de te défendre. On n'a pas le droit de te condamner et de te punir pour quelque chose que tu n'as pas fait.

Art. 12 *(Famille)* Tu as le droit de demander à être protégé si quelqu'un veut te forcer à changer:
— ta manière d'être,
— ce que toi et ta famille pensent ou écrivent.

Personne ne peut pénétrer chez toi sans raisons.

Art. 13 *(Toi)* Tu as le droit d'aller et de venir comme tu veux, d'habiter où tu veux dans ton pays. Tu as le droit de partir de ton pays pour aller dans un autre et tu peux revenir dans ton pays si tu le veux.

Art. 14 *(Toi)* Si on te fait du mal, tu as le droit d'aller dans un autre pays et de lui demander de te protéger.

Tu perds ce droit si tu as tué quelqu'un et si tu ne respectes pas toi-même ce qui est écrit ici.

Art. 15 *(Toi)* Tu as le droit d'appartenir à un pays et personne ne peut, sans raisons, t'empêcher d'être d'un autre pays si tu le désires.

Art. 16 *(Famille)* Dès qu'on a l'âge d'avoir des enfants, on a le droit de se marier et de former une famille. Pour cela, ni la couleur de ta peau, ni le pays d'où tu viens n'a d'importance. L'Homme et la Femme ont les mêmes droits quand ils sont mariés et aussi quand ils se séparent. On ne peut forcer personne à se marier.

(Pays) Le gouvernement de ton pays doit protéger ta famille et ses membres.

Art. 17 *(Toi)* Comme tout le monde, tu as le droit de posséder quelque chose et personne n'a le droit de te le prendre injustement et sans raisons.

Art. 18 *(Toi)* Tu as le droit de choisir librement ta religion, d'en changer, de la pratiquer comme tu le désires, seul ou avec d'autres personnes.

Art. 19 *(Toi)* Tu as le droit de penser ce que tu veux, de dire ce qui te plaît, sans que personne ne puisse te l'interdire.

(Société) Tu dois pouvoir échanger tes idées avec les femmes et les hommes des autres pays sans que les frontières t'en empêchent.

Art. 20 *(Pays)* On ne peut obliger personne à faire partie d'un groupe mais tout le monde a le droit:

— d'organiser des réunions,
— de participer à une réunion s'il en a envie,
— de se réunir pour travailler dans la paix.

Art. 21 *(Toi)* Tu as le droit de participer activement aux affaires de ton pays:

— en faisant partie du gouvernement,
— en choisissant des hommes politiques qui ont les mêmes idées que toi,
— en allant voter librement pour indiquer ton choix.

(Pays) Ces actions doivent exprimer la volonté de tout le peuple par un vote secret, les votes des femmes et des hommes étant égaux, tout le monde pouvant voter.

Art. 22 *(Société)* La société dans laquelle tu vis doit t'aider pour que tu puisses te développer et profiter de tous les avantages (culture, argent, protection de ta personne) qui sont offerts à toi et à tous les hommes et les femmes de ton pays.

Art. 23 *(Toi)* Tu as le droit de travailler, de choisir librement ton travail, de recevoir un salaire qui te permette de vivre et de faire vivre ta famille.

(Société) Si un homme et une femme font le même travail, ils doivent recevoir le même salaire. Toutes les personnes qui travaillent ont le droit de se grouper pour défendre leurs intérêts.

Art. 24 *(Société)* La durée du travail de chaque jour ne doit pas être trop longue car chacun a le droit de se reposer et doit pouvoir régulièrement prendre des vacances qui lui seront payées.

Art. 25 *(Famille)* Tu as le droit d'avoir pour toi et ta famille ce qui est nécessaire:

— pour ne pas tomber malade et pour être soigné si vous êtes malades,
— pour ne pas avoir faim,
— pour ne pas avoir froid,
— pour avoir une maison.

(Toi) Tu as le droit d'être aidé si tu ne peux pas travailler:

— parce qu'il n'y a pas de travail,
— parce que tu es malade,
— parce que tu es trop vieux,
— parce que ta femme ou ton mari est mort,
— pour toute chose que tu n'as pas voulue.

(Famille) La maman qui va avoir un enfant et son enfant quand il sera né, doivent être aidés. Tous les enfants ont les mêmes droits, même si la maman n'est pas mariée.

Art. 26 *(Toi)* Tu as le droit:

— d'aller à l'école,
— de profiter de l'école obligatoire sans rien devoir payer.

Tu dois pouvoir apprendre un métier ou continuer tes études aussi loin que tu le désires. A l'école, tu dois pouvoir développer tous tes talents et on doit t'apprendre à t'entendre avec les autres, sans t'occuper de leur religion ou du pays d'où ils viennent.

(Famille) Tes parents ont le droit de choisir comment tu seras enseigné et ce qu'on t'apprendra à l'école.

Art. 27 *(Société)* Que tu sois artiste, écrivain ou savant, tu dois pouvoir partager librement ton travail avec les autres personnes et profiter de ce que vous aurez fait ensemble.

(Toi) Tes œuvres doivent être protégées et tu dois en retirer le bénéfice.

Art. 28 *(Terre)* Pour que tes droits et la liberté soient respectés, dans ton pays et dans tous les autres pays de la terre, il faut qu'il existe un ordre qui puisse très bien protéger ces droits et cette liberté dont on a parlé jusqu'à maintenant.

Art. 29 *(Toi)* C'est pour cela que tu as aussi des devoirs envers les gens parmi lesquels tu vis et qui te permettent aussi de te développer.

(Société) La loi n'enlève rien aux libertés et aux droits de l'homme mais elle permet que chacun puisse respecter les autres et être respecté.

Art. 30 *(Terre)* Sur toute la terre, aucun pays, aucune société, aucun être humain ne peut se permettre de détruire les droits et les libertés que tu viens de lire.

Il va de soi que chaque enseignant peut regrouper les «thèmes» comme il l'entend pour faciliter la compréhension des élèves.

Du congrès lui-même, on peut mettre en évidence les points suivants:

— l'importance de la **qualité** et de la **formation** des enseignants aux droits de l'homme,
— **l'éthique professionnelle,**
— **les méthodes actives,**
— **la progression par rayonnement** (ou par «boule de neige» soit une sorte d'auto-publicité de la valeur de cet enseignement).

La résolution suivante est adressée à tous les gouvernements du monde:

NOUS DEMANDONS À TOUS LES GOUVERNEMENTS DU MONDE, À L'EXEMPLE DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, D'INSÉRER L'INTÉGRALITÉ DU TEXTE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DANS LEURS PROGRAMMES, LAISSANT À L'ENSEIGNANT LE CHOIX DE LA MEILLEURE FAÇON DE LA FAIRE «PASSER» DANS LES CLASSES.

Vous pouvez obtenir le texte original de la déclaration universelle des droits de l'homme auprès de l'EIP, rue des Eaux-Vives 27, 1207 Genève.

J.P. Buri
(vice-président SPR)

Forum des maîtresses d'économie familiale

Le prochain forum destiné aux maîtresses d'économie familiale aura lieu le

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1979

à Neuchâtel, Eurotel (avenue de la Gare) à 14 h. 30.

M. Samuel Roller, membre d'honneur de la SPR

Allocution du président SPR

Mesdames et Messieurs les délégués de la SPR,

Cher Monsieur Roller,

On sait qu'il existe, chez certains peuples que nous disons primitifs, une coutume qui consiste, pour les guerriers vainqueurs, à s'incorporer la valeur de leurs ennemis en consommant leur chair.

On se donne du cœur au ventre en croquant à belles dents le cœur de l'adversaire malchanceux; et cette coutume n'est pas aussi barbare qu'on pourrait le croire dans un premier mouvement.

La consommation de sa chair valeureuse est un hommage rendu à celui dont on a eu l'occasion d'apprécier, sur le terrain, les qualités guerrières.

Pour juger de l'absurdité de cette sorte de pédagogie expéditive, je vous renvoie aux récentes études sur la transmission des réflexes acquis chez les planaires. Les sociétés dites évoluées ont inventé ce qui n'est, en somme, que la transposition de l'anthropophagie éducative. Elles absorbent les qualités de leurs hommes de valeur en leur décernant des titres honorifiques.

La SPR n'échappe pas à cette règle, puisqu'en ce jour faste, elle s'incorpore M. le professeur Samuel Roller, afin de s'assurer qu'elle pourra, in secula seculorum, s'honorer de le compter parmi les siens.

Et que serait, en vérité, une société pédagogique romande sans ses grands hommes, sinon une société tristement anonyme?

Mais l'image que je viens de vous proposer, comme le terme de titre honorifique d'ailleurs, exigent une correction immédiate. Dans le cas de Samuel Roller, en effet, il conviendrait de remplacer l'expression de «membre d'honneur» par celle, composée, de «membre d'honneur actif»; car si, aujourd'hui, nous tenons à honorer M. Roller, formellement parlant, en vertu de ses activités passées, c'est en comptant fermement sur ce que ses activités futures apporteront à la cause qu'il a toujours défendue, même si les circonstances et le caractère corporatiste de nos statuts l'ont écarté, pendant des années, de nos assemblées.

Si nous portons nos regards sur la carrière de notre nouveau membre d'honneur... actif, nous devons reconnaître que le spectacle, en vérité, laisse rêveurs les pékins que nous sommes.

Pour nous, qui avons tant de peine à vivre chacun de nos jours, il est impressionnant de contempler l'œuvre d'un instituteur qui a su à la fois être toujours présent — et la qualité de cette présence n'est plus à redire — et à la fois artisan de l'avenir.

Constamment à l'écoute des meilleurs esprits de notre temps, M. Samuel Roller, en effet, a été celui qui nous indiquait les lectures à faire, les orientations à prendre, les chances à saisir, les écueils à éviter.

Lorsque je pense à lui, et à son œuvre, plusieurs images surgissent.

Je le vois d'abord, dans notre monde pédagogique francophone — car son rayonnement a largement dépassé nos frontières — comme l'un de ces phares dont parlait le poète.

Mais l'image du phare évoquant trop immédiatement celle de la tour d'ivoire, je la laisserai de côté; Samuel Roller, s'il est unique, n'a jamais quitté les rangs de ses semblables.

Essayons donc une autre image. Un Plutarque de la pédagogie n'hésiterait pas un instant à joindre la figure de Samuel Roller à celles de ses hommes illustres. Dans cette perspective, on pourrait écrire un nouveau développement des «Vies parallèles» où le fondateur de l'IRDP voisinerait avec Célestin Freinet, mais aussi avec Jean-Jacques Rousseau. Un praticien, un idéaliste généreux — et parfois meurtri, voilà les deux références qu'il nous faut pour situer, très schématiquement, notre nouveau membre d'honneur... actif. Oui, c'est bien cela: Samuel Roller est un Jean-Jacques Rousseau mâtiné de Célestin Freinet. Ce n'est pas au hasard que j'ai choisi, comme l'une de mes références, le pédagogue méridional.

S'il est vrai, en effet, que M. Roller a fait ce qu'il est convenu d'appeler une «brillante carrière», s'il a quitté sa clase du Mail, à Genève, après dix années fécondes, s'il a gravi quelques échelons du «cursus honorum», il n'y eut rien, dans sa démarche, qui l'apparentât aux carriéristes, aux avides de pouvoir.

C'est ce soin extrême avec lequel il a su éviter les pièges du pouvoir, de la hiérarchie, qui lui a permis, tout en accomplissant une tâche aussi particulière que nécessaire, de ne jamais rompre le contact avec les praticiens.

C'est d'ailleurs en praticien que mon souvenir le recrée, avec une netteté parfaite, dans son laboratoire de l'école du Mail, manipulant, avec un enthousiasme juvénile et communicatif, des réglettes Cuisenaire ou des blocs logiques.

Vous aurez compris que je n'ai nullement l'intention de redire ici toutes les étapes de cette carrière, bien connues de tous. Ce que je cherche, ce sont des images qui m'aident à mieux préciser ce que je ressens en contemplant une œuvre.

Et puisque nous avons remonté le temps jusqu'à Plutarque, pourquoi ne pas le faire jusqu'à Homère? C'est qu'il y a, voyez-vous, de l'Illiade et de l'Odyssée dans cette carrière, et c'est aussi que nous sommes tous, plus ou moins, les Télémaques de ce Ulysse-Mentor.

Je m'arrête à la figure mythique du roi d'Itaque. Non que Samuel Roller a aujourd'hui achevé son voyage; mais je trouve à cet homme les qualités de cœur et d'esprit de l'inventeur du cheval de Troie: attachement à ses compagnons de lutte, courage sans vaine témérité, ni forfanterie, intelligence pénétrante, et foi inébranlable en une divinité qui est celle de la sagesse: tout y est, y compris les aventures, et l'Odyssée elle-même; car c'est tout de même une Odyssée pédagogique — toutes proportions gardées — que de quitter Neuchâtel au printemps pour y revenir à la fin de l'été, en bâtisseur de citadelle. Mais j'insisterai surtout sur l'Illiade, puisque Samuel Roller a connu sa guerre de Troie.

Il fallait en effet prendre d'assaut la place forte tenue par les DIP, en commençant par la porte de Genève, et de convaincre le Agamemnon de l'administration que la recherche en pédagogie était la clé des progrès de l'école.

Les circonstances n'étaient guère favorables, puisque s'achevait l'ère Dottrens dont les dernières années avaient été traversées de vents politiques contraires. Aussi notre Ulysse de la pédagogie imagina-t-il son cheval de Troie: ce laboratoire de l'école du Mail, où les gens non avertis croyaient voir à l'œuvre, dans les entrailles de la terre, quelque alchimiste, quelque nécromant en blouse blanche.

Encore fallait-il, pour emplir ce cheval, des guerriers. Ce furent quelques volées de candidats auxquels M. Roller enseigna, bien sûr, les rudiments de la pédagogie expérimentale, mais encore, mais surtout, le doute, le doute salubre. Nous arrivions chez lui, forts de quelques idées simples et simplistes, et convaincus que la pédagogie, en somme, n'était qu'une pratique, plus ou moins artistement vécue, et fondée sur des tours de main venus du fond des âges.

Samuel Roller sut nous faire douter de tout cela; douter de la docimologie traditionnelle, fondée sur l'arithmétique élémentaire; douter de la valeur de la dictée, alors encore à l'honneur, dans presque toutes les écoles, comme méthode privilégiée d'apprentissage de l'orthographe; douter, en un mot, de la pédagogie traditionnelle, l'originalité de notre Ulysse étant de ne pas opposer cette pédagogie à d'autres, mais de nous proposer, à sa place, une remise en question permanente, l'humilité de la patiente recherche, le mouvement perpétuel vers le mieux, mouvement qui est, au fond, la vie. Cette guerre de Troie, vous savez, comme moi, qu'elle a été gagnée. S'il est vrai que la pédagogie expérimentale et la recherche pédagogique ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a vingt ans, les progrès accomplis ne diminuent en

rien la valeur du combat qui fut alors livré pour faire admettre que la gestion correcte du système éducatif ne saurait se concevoir sans le concours des chercheurs et de leurs techniques.

Quant à Samuel Roller, s'il n'a pas été le seul artisan de cette construction progressive, il a su, au moment opportun, faire les suggestions nécessaires, aider au regroupement des forces, et, surtout, faire partager aux enseignants, genevois d'abord, romands ensuite, l'idée qu'une école sans chercheurs est une école sans gouvernes.

Il a d'ailleurs récolté le fruit de ses efforts, les enseignants se révélant les plus sûrs appuis de l'IRDP, de son développement, de son rayonnement et, pourquoi ne pas le dire, de sa liberté de pensée et de recherche.

Avant de conclure, il est juste et bon de songer un instant à Pénélope. Madame Ella Roller, qui est, à Genève, une collègue unanimement admirée pour ses qualités professionnelles, entre autres vertus, a dû pratiquer longuement celle de l'attente. Mais à la différence de la reine d'Itaque, elle a pu tisser sa toile en étroite communion d'esprit avec son Ulysse, puisque tous deux, de manière différente mais complémentaire, ont consacré leurs jours à ce noble et dévorant métier de pédagogie.

C'est avec cette dernière pensée que je dis à M. Samuel Roller, au nom de tous les enseignants romands: «Bienvenue à notre nouveau membre d'honneur; longue vie, et travaux féconds, dans la sérénité.»

(Texte de Marc Marelli)

Réponse de M. Samuel Roller

Mon cher président,
mes chers collègues,

L'honneur qui m'échoit en cet instant, comme aussi les propos que Marc Marelli vient de tenir à mon endroit me pressent de vous exprimer ma gratitude et de vous dire en quelle estime je tiens la SPR au sein de laquelle vous me faites rentrer avec une si grande bienveillance.

Commençons par l'estime. Plusieurs points pourraient être relevés. J'en retiendrai trois qui attestent que la SPR est bien gouvernée parce que l'étant en raison d'une politique à long terme.

Tout d'abord, vous avez su regrouper sous votre égide l'ensemble des cantons romands. Le congrès de Fribourg l'a prouvé. Fribourg et le Valais sont venus renforcer vos rangs pour faire avancer les causes romandes. Et, récemment enfin vous avez accueilli le SEJ et la SEJB.

Secondement, vous avez eu l'audace de vous donner un président à plein temps. Vous l'avez fait pour accentuer votre pesée sur les événements, pour donner plus d'efficience à l'action de la base. Et quel président vous vous êtes donné! En Jean-Jacques Maspéro vous avez, à votre tête, un homme. Un homme de sens, d'intelligence, de volonté et de foi. La barre de votre nef est entre de bonnes mains.

Troisièmement enfin, et c'est ici que nos destins se rejoignent, vous êtes les parrains — parrains actifs et résolus — de l'Ecole romande. C'est vous qui l'avez lancée avec le rapport de Jean-Pierre Rochat, au congrès de Bienne que présidait Adrien Perrot.

L'entreprise était de taille. Il vous fallait des collaborateurs. Je devais être du nombre. Et cela donnera maintenant à ma reconnaissance l'occasion de se manifester.

En 1948, j'ai quitté ma classe de maître d'école pour travailler, pendant 16 ans, dans un sous-sol de l'Ecole du Mail, à apprendre les rudiments de la recherche en pédagogie. Pour des raisons statutaires, j'ai dû, alors, quitter la section genevoise de la SPR. Avec le recul des ans, je comprends que vous m'avez ce jour-là, mis en congé pour que je fasse, en vue d'une tâche que vous me destiniez, mes «années d'apprentissage». Longues années — 22 ans — au cours desquelles j'ai co-dirigé les Etudes pédagogiques primaires avec Roger Nussbaum, co-dirigé l'Institut des Sciences de l'Education avec Jean Piaget, lancé le Service de la recherche pédagogique de Genève, et enseigné la pédagogie expérimentale dans les universités de Genève et de Lausanne. Mon labeur fut alors jugé par vous de qualité suffisante pour que vous acceptiez, en février 1970, de joindre vos voix à celles qui me portaient à la direction de l'IRDP. Car l'IRDP est aussi, et pour une large part, votre création. Il se situe dans la perspective de «Pour une Ecole romande». Il est, d'autre part, né au cours d'une séance — était-ce déjà GRCE? — qui vit l'un de vous, Eric Laurent de Neuchâtel, demander que l'on se dote d'un Institut de recherche pédagogique et de documentation.

Une autre personnalité, à ce moment, est intervenue, celle de mon très cher ami Georges Panchaud que je vous remercie et félicite d'avoir nommé, l'automne dernier, au même titre que celui qui m'honore. Georges Panchaud, en effet, faisait partie des organes qui mettaient en place la Coordination scolaire romande. C'est lui qui a insisté pour que l'Institut ait un caractère universitaire. Et ce caractère, chacun le sait, vaut à l'IRDP une subvention fédérale qui l'aide matériellement et assure à sa respiration une certaine part de jeu.

Avec trois représentants au sein du Conseil de direction de l'IRDP, vous êtes devenus mes patrons. Aussi est-ce au service de votre cause que j'ai vécu mes sept dernières années d'œuvre.

J'ai pu les accomplir avec l'appui d'amis et de collaborateurs de mérite et de dévouement. Qu'eux aussi se sentent, ici, chaleureusement remerciés.

Qu'ai-je fait? Je ne le sais guère et parfois le vertige me prend. Quelques réalisations, quelques écrits, des paroles. Si tout cela a pu vous conduire à me faire membre d'honneur de la Société pédagogique romande, c'est que quelque chose, dans mon faire ou dans mon dire a dû vous paraître valable: un certain accent de sincérité, peut-être une conviction.

Comment cela a-t-il pu s'établir en moi? A cause d'une «encaisse métallique», comme disent les banquiers, à cause d'une réserve d'or que j'avais.

C'était ma femme, Ella.

Entrée aux Etudes pédagogiques de Robert Dottrens un an avant moi, elle a enseigné, comme remplaçante, pendant quatre années, dans les écoles les plus éloignées de la ville. Parce que c'était une «bonne fille» à laquelle on savait pouvoir toujours confier les tâches les plus ingrates, parce que ses parents avaient le téléphone et, elle, une bicyclette. Ensuite, pendant les quarante années de sa vie pédagogique, elle a enseigné à l'Ecole du Mail, à Geisendorf et à Ferdinand Hodler. Et toujours avec le même imperturbable succès.

Mais Ella a fait plus, et plus difficile. Elle a accepté que je sois rarement «près d'elle». Elle a accepté mon ouvrage du soir, les week-ends inexistants, les vacances courtes. Elle en a souffert. Je vous sais gré de pouvoir lui exprimer, ici, une reconnaissance profonde qui, tout en étant mienne, sera, je l'espère, vôtre aussi.

Et, pour clore, permettez que je vous adresse des vœux; ceux que je forme, très particulièrement, pour l'avenir de la SPR, pour celui des institutrices et des instituteurs de la Suisse romande.

Vous vous êtes, à Fribourg, interrogés sur le statut de l'enseignant. Vous avez bien fait, car on ne sait jamais assez qui l'on est et vers quoi l'on va.

Un statut comporte des droits et des devoirs. Ce que, aujourd'hui, je souhaite pour vous, c'est que vous ne cessiez jamais de revendiquer bien haut **votre droit à remplir votre devoir.** Or, quel est-il, ce devoir? Par-delà les tâches d'instruction qui font de vous les fonctionnaires programmés d'une société, il consiste à demeurer fidèles à une mission, à votre mission de facteurs d'hommes: aider les enfants à se faire, à se conquérir, à mûrir en eux une générosité, une justice, un amour. Telle est, vous en avez le sentiment intime, votre vocation; telle est, quand vous lui correspondez, votre devoir premier.

Ainsi ne craignez pas, mes chers collègues, de maintenir de toutes vos forces, par les «résolutions» de vos congrès, comme par votre engagement quotidien, le privilège, à toujours défendre, de pouvoir demeurer, au fil des jours et dans la liberté, les accompagnateurs de chaque enfant, à vous remis, allant sur sa route d'homme, la sienne propre. *Martigny, 16.6.79*

Jean John quitte la KOSLO-CASE

Discours de M. Jean John, président de la KOSLO 1977-79, lors de la 17e Assemblée des délégués du 30 mai 1979 à Berne

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Permettez-moi de vous adresser quelques mots, en toute amitié, à l'occasion du renouvellement de notre équipe dirigeante. Avec plusieurs mois d'avance sur la fin de mon mandat, mais après de nombreuses années passées au comité directeur puisque j'en fais partie depuis le début et que nous en sommes actuellement à plus de 50 séances du GA.

J'ai assisté à la création de la KOSLO et même à sa gestation. Portée sur les fonds bâptismaux par le SLV, la SSPES, la SSTMRS et la SPR, j'ai vécu son développement rapide de 4 à 23 associations membres. C'était alors l'époque de l'enthousiasme, du grand bond en avant. Le mot d'ordre était unissez-vous, unissez-vous, pour paraphraser le roi Louis-Philippe. J'en veux pour preuve qu'en même temps, s'est formée la FORMACO chargée de réaliser l'une des grandes idées du corps enseignant de l'époque: l'édification d'un grand centre de formation continue et de rencontres, appartenant aux enseignants et gérée par eux. Récession ou plutôt crise de structures obligent; nous voici revenu au temps du réalisme, des pieds sur terre (et parfois douloureusement). Mais cela ne doit pas nous mener au défaitisme, à la résignation. Le découragement qui se laisse deviner, ici et là doit être combattu avec énergie et faire place à une conscience plus nette du possible. Cette tâche de conscientisation, pour employer un néologisme barbare mais à la mode, doit à mon avis devenir primordiale pour les associations d'enseignants. La plupart d'entre elles, j'ai pu m'en rendre compte, s'y attellent avec courage et efficacité.

Cette efficience, dans des rassemblements comme les nôtres, n'est pourtant pas facile à atteindre. Je n'ai pas besoin de mettre l'accent sur l'individualisme bien connu dans notre profession, ni sur les diverses tendances qui composent chacune de nos sociétés. Plus le nombre d'adhérents est élevé, plus les différences sont marquées, plus les structures doivent être lâches. C'est le cas notoirement pour la KOSLO. C'est pourquoi elle ne peut que difficilement prendre des positions plus tranchées, plus «politiques» entre guillemets. Beaucoup, cependant attendent d'elle qu'elle soit plus engagée, davantage tournée vers le débat social, qu'elle prenne parti et de façon plus nette. Ceux qui me connaissent savent que je suis de ceux-là. Depuis mes premières heures de militant, mon rêve est de voir naître un jour un syndicat unique groupant tous les enseignants, de la jardinière d'enfants aux maîtres de gymnase et pourquoi pas d'université. J'espère ne pas atteindre la retraite avant de le voir réaliser!

Devant les graves difficultés qui attendent notre société occidentale, le rôle de l'éducateur s'élève. Il devra former des êtres capables de réagir sereinement face aux problèmes vitaux qui vont surgir. Car il ne faut pas se leurrer, le temps où l'Europe était le nombril du monde, où elle dictait sa loi est révolu. Matériellement, des jours plus sombres sont à la porte, il deviendra nécessaire d'apprendre à partager, à faire taire son égocentrisme donc à se contenter de moins, voire de peu. De là une responsabilité accrue du monde enseignant. Les jeunes, d'ailleurs ont soif d'idéal, après une période de matérialisme forcené, ils sont prêts à suivre une voie nouvelle, si on sait en montrer clairement l'aboutissement. Beaucoup d'enseignants d'ailleurs aspirent également à une autre forme d'enseignement, qui tendrait plus vers une sorte d'éducation morale et moins vers une communication sèche de connaissances. Ils souffrent presque journellement de la contradiction entre les buts avoués, proclamés dans le domaine de l'éducation et l'obligation astreignante de remplir des têtes plus ou moins consentantes. Les mots égalité des chances, promotion de l'individu, épanouissement de l'être, formation d'un citoyen capable de juger par lui-même lui apparaissent trop souvent comme de merveilleux alibis. Quoi qu'il en soit, une sélection impitoyable rend la pleine réalisation de ces buts bien aléatoire. Elle oblige chaque individu prêt à s'intégrer à la société à occuper un rang et un rôle bien définis, afin que celle-ci demeure si possible immuable, l'école demeurant le reflet de la société. Et dans notre profession nous n'y échappons que peu. C'est pourquoi j'estime que les associations professionnelles ont beaucoup à faire dans ce domaine, qu'elles seules, en présentant une alternative à chaque proposition tendant à renforcer encore le processus, peut opérer les changements et renouvellements nécessaires. Car, il est bien beau de dire, dans des discours éclairés qu'il y a trois choses qui comptent: 1. l'éducation, 2. l'éducation, 3. l'éducation, encore faut-il y croire et transcrire ces paroles en actes. Je souhaite aux collègues qui vont continuer après nous de parvenir à une réussite maximum dans ce domaine qui me tient à cœur.

Je voudrais pour terminer sur un registre moins grave, remercier très vivement les collègues qui ont bien voulu me soutenir dans les lourdes tâches que nous avons essayé de mener à bien, avec courage, mais peut-être pas toujours avec la manière.

Un merci tout particulier à notre secrétaire central, F. von Bidder, qui bien qu'ayant pris le train en cours de route seulement, s'est très rapidement mis au courant et, très vite, est devenu la véritable cheville ouvrière de notre association faîtière.

Ma reconnaissance va également aux présidents de toutes les associations membres, indispensables agents de liaison, qui ont largement contribué à faire connaître celle qu'heureusement je ne peux plus appeler «cette illustre inconnue», la KOSLO.

Et, en fin finale, mes remerciements vont à vous tous, chers délégués, qui m'avez patiemment supporté pendant ces trois ans.

Réd.: *rappelons que le successeur de Jean John a été nommé en la personne de Wilfried Oberholzer et que la SPR sera représentée au comité de la CASE-KOSLO par un de ses vice-présidents, Jean-Pierre Buri.*

Semaine d'étude au Herzberg

Sur le thème «Das Kind auf der Schattenseite der heutigen Gesellschaft», un groupe de pédagogues suisses et étrangers s'est réuni au Centre du Herzberg sur Aarau, du 15 au 21 juillet 79. M. Alfred Ledermann, secrétaire général de Pro-Juventute, a relaté tout ce que cette institution a créé depuis de nombreuses années en faveur de l'enfance et de l'adolescence. Solidement implantée dans tout le pays, la fondation Pro Juventute compte les enseignants parmi ses meilleurs collaborateurs, et M. Ledermann leur adresse un message de gratitude.

Le problème de l'intégration des enfants de travailleurs étrangers fit l'objet d'une étude approfondie de Mme Siegenthaler-Netz, Reinach. On ne saurait contester que le gouvernement argovien a consacré beaucoup de soin à ces questions de difficultés scolaires et linguistiques, aux problèmes sociaux que posent ces populations transplantées de tous les points de l'Europe. La discussion a prouvé que l'Allemagne connaît des problèmes identiques, et que rien n'a été négligé pour adoucir le sort des immigrants.

Sur le thème «Das behinderte Kind zwischen Separation und Integration», le Dr Emil Kobi (Bâle) a posé le problème des classes spéciales. Les critères à utiliser pour affecter un handicapé physique ou mental à la classe spécialisée restent subjectifs. Il y a là un problème d'éthique que les législa-

tions abordent de façons fort différentes. L'essentiel est que la réintégration dans la filière normale reste toujours possible.

La visite du Kinderheim de Brugg, où sont accueillis des sujets atteints de graves déficiences, permit de souligner le dévouement du personnel spécialisé qui se consacre à ces déshérités. A Brugg également, la place de jeux «Robinson» avec son outillage et ses multiples possibilités, intéressa les congressistes.

Il appartenait à M. Wilfried Rüdiger (Braunschweig) de relater l'organisation de l'orientation professionnelle en Allemagne; un effort particulier est fait en faveur des handicapés, qui souvent mettent une ardeur particulière à surmonter leur position.

Déléguée dans diverses régions du tiers monde pour y étudier les besoins les plus urgents, Mme Dorothée Schnyder, journaliste (Berne) étayait son exposé de documents photographiques attachants. Assez d'erreurs ont été commises dans le domaine de l'aide alimentaire ou technique, et les investissements sur le plan de la formation scolaire et du relèvement social sont apparus comme particulièrement efficaces.

Beaucoup de jeunes parmi les participants, étudiants, enseignants, assistants sociaux, responsables de jeunesse, etc.

Au-delà des solutions à apporter dans l'immédiat, ces jeunes se préoccupent de l'orientation d'une société qu'ils jugent sévèrement. Helga et Sammy Wieser ont animé ces conversations, tout en veillant avec leur attention coutumière au bien-être de leurs hôtes. Au cours de la soirée de clôture, chacun leur exprima sa gratitude sincère. On a évoqué avec émotion la personnalité rayonnante de Fritz Wartenweiler, qui fut l'un des créateurs du Centre culturel du Herzberg. Cet instituteur thurgovien est un alerte nonagénaire qui a voué sa vie aux problèmes de l'éducation populaire et de la compréhension internationale. Il a marqué de sa forte personnalité cette Maison du Herzberg et laisse de nombreux ouvrages consacrés aux problèmes actuels.

A.P.

Pour une annonce

dans l'«Educateur»

une seule adresse :

Imprimerie Corbaz S.A.

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Informations CMOPE

Le Comité exécutif de la CMOPE nomme deux nouveaux membres au secrétariat

Le Comité exécutif de la CMOPE, qui s'est réuni à Morges du 25 au 29 mai, a approuvé la nomination de deux nouveaux membres du secrétariat, un secrétaire général adjoint et un assistant spécial. Le poste de secrétaire général adjoint est nouveau. Il a été créé à la suite d'une décision de l'Assemblée des délégués de 1978. Annoncé en janvier 1979, il a suscité 55 candidatures de 19 pays de toutes les régions du monde. C'est Marc-Alain Berberat, de Suisse, qui a été désigné pour le remplir.

D'autre part, le Comité exécutif a nommé au poste d'assistant spécial Mlle Vivan Storlund, de Finlande. Mlle Storlund sera entre autres spécialement responsable de la promotion du programme européen.

Marc-Alain Berberat est actuellement directeur de l'Ecole normale d'instituteurs et de l'Ecole normale de maîtresses d'économie familiale de Porrentruy. Il est membre du comité central de la Société pédagogique romande. Il est également président de son organisation cantonale, le Syndicat des enseignants jurassiens.

Outre qu'il a siégé dans diverses commissions éducatives de la Suisse romande, M. Berberat s'est activement occupé du programme européen de la CMOPE. Il a été rapporteur en langue française au stage d'études européen de 1978 à Dublin, consacré à la préparation à la vie en société; il a participé aux travaux du groupe de travail qui a élaboré la Déclaration de politique européenne de la CMOPE concernant la formation des maîtres en vue de la préparation à la vie active et il est actuellement chargé, en qualité de consultant de la CMOPE, de l'étude sur la préparation à la vie culturelle, qui est en cours de réalisation avec la coopération du Conseil de l'Europe.

En plus de ses qualifications comme enseignant, M. Berberat est licencié ès sciences de l'Université de Neuchâtel (physique théorique et analyse mathématique) et licencié en philosophie (pédagogie: physique et mathématiques). Il s'est spécialisé dans les travaux de recherche sur l'enseignement des mathématiques. Agé de 37 ans, M. Berberat parle couramment le français, l'anglais et l'allemand et a une bonne connaissance de l'italien.

Vivan Storlund a travaillé avec les trois organisations membres de la CMOPE en Finlande de 1971 à 1977, d'abord dans le domaine de la rédaction et de l'organisation et ultérieurement, lorsque les trois organisations se sont réunies pour créer Opettajien Ammattijärjestö, comme secrétaire internationale. Elle est actuellement assistante chargée d'enseignement à la Faculté des sciences d'Abo Akademi. Elle est spécialisée en droit public, droit constitutionnel et droit international et son enseignement dans ces trois domaines comporte un cours spécial sur la législation applicable aux fonctionnaires.

Mlle Storlund est licenciée en droit de l'Université d' Helsinki. Elle a fait des études complémentaires en droit international et droit des Communautés européennes à l'Université libre de Bruxelles, en Belgique, et à l'Académie du droit international des Pays-Bas, à La Haye. Elle poursuit des études juridiques de troisième cycle à l'Université de Turku (Abo), en Finlande.

De langue maternelle suédoise, Mlle Storlund parle couramment le finlandais, l'anglais, le français et l'allemand et connaît le hollandais et l'espagnol. Elle est âgée de 33 ans.

Marc-Alain Berberat et Vivian Storlund prendront leur poste au secrétariat le 1er septembre. M. Berberat exercera ses fonctions à mi-temps jusqu'au 1er janvier, et à plein temps après cette date.

Le comité exécutif a chaleureusement remercié tous ceux qui ont posé leur candidature à l'un ou l'autre des deux postes. Il se félicite de leur réaction, dans laquelle il a vu un témoignage de l'intérêt que l'œuvre de la CMOPE suscite dans le monde entier.

Proposition de thème pour le prochain congrès

«L'ÉCOLE, L'ENFANT ET LA FAMILLE»

Les parents ces derniers temps ont manifesté un désir plus grand de collaboration. Ils se regroupent en associations structurées qui désirent s'associer à la vie de l'école.

Nous ne pouvons ignorer cette demande, ni y accéder à n'importe quel prix.

Il importe de définir clairement les compétences de chacun; les domaines où la collaboration est possible dans l'intérêt de l'enfant qui reste le lien privilégié entre l'école et la famille.

E.L.

Voir «Educateur» N° 24/79, p. 737.

XXIe Séminaire de la SPV - 1979

Crêt-Bérard/Puidoux

LUNDI 15, MARDI 16 ET MERCREDI 17 OCTOBRE 1979

Des places sont encore disponibles dans les cours organisés par la Société pédagogique vaudoise, à CRÊT-BÉRARD/PUIDOUX.

Cours

1. *En collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de classes de développement et l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé*

ÉLEVAGE ET OBSERVATION D'ANIMAUX EN CLASSE.

M. Pascal Peitrequin, Pully.

2. *En collaboration avec la Commission SPV de la Croix-Rouge Jeunesse*

DOSSIERS PÉDAGOGIQUES DE LA CROIX-ROUGE.

M. Daniel Notter, Correvon et des collaborateurs de la Croix-Rouge Jeunesse.

3. *En collaboration avec la Commission formation continue vaudoise (CFCV)*

TEMPS DE RÉFLEXION DANS NOTRE FORMATION CONTINUE. VISION GLOBALE DE L'ENSEIGNEMENT À LA SUITE DES RECYCLAGES PAR BRANCHE (MATH., FRANÇAIS, ENVIRONNEMENT, A.C.M. ...).

MM. G. Baierlé, R. Carigi et quelques animateurs.

4. FALIMALIRA: CHANSONS ET DANSES TRADITIONNELLES.

M. Claude Rochat, Rances.

Rappel

Tous les cours peuvent être considérés comme cours de perfectionnement officiels, donnant alors la possibilité aux participants de jouir de conditions financières identiques.

Quel que soit le nombre des cours organisés ou reconnus par le DIP qui ait été suivi durant les 18 mois de la période couverte par le programme 1978-1979 du Centre de perfectionnement vaudois, les participants au XXIe Séminaire SPV auront droit, exceptionnellement, à ce que leur cours soit considéré comme officiel et, par suite, aux avantages déjà cités qui en découlent.

Nos collègues de l'**enseignement secondaire** qui souhaiteraient suivre l'un ou l'autre des cours seront les bienvenus. Les indications relatives au coût s'appliquent à eux, en particulier la finance d'inscription pour qui n'est pas membre de la SPV.

Des renseignements complets ont paru dans l'«**Educateur**» **N° 24** du 24 août 1979.

Le secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59, donne volontiers tout renseignement complémentaire.

Délai pour s'inscrire: 1er octobre 1979.

Le responsable du XXIe séminaire:
Nicod Paul.

Inscription au XXIe Séminaire de la SPV

A retourner au secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE, tél. (021) 27 65 59.

* REMPLIR TOUTES LES RUBRIQUES.

1. Inscription au cours N° _____ Titre: _____
2. Interne * Externe *
3. Affiliation à la SPV: oui * non *
   en qualité de membre actif * associé *
4. Je paierai le montant de Fr. _____ au début du séminaire
5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimés, etc.), je m'annonce pour
   le cours N° _____ Titre: _____
6. NOM: _____ PRÉNOM: _____
   DOMICILE EXACT: _____
   (lieu, rue et N° postal)

N° de tél.: _____

Année de brevet: _____ Année de naissance: _____

Signature: _____

*** Biffer ce qui ne convient pas.**

ATTENTION: Le N° 24 de l'«Educateur» contenait toutes les indications qui vous seront nécessaires.

7e Congrès culturel de la SPV

Ropraz (Jorat) - Salle communale - Samedi 29 septembre 1979

Ropraz: le 1er octobre 1978, plus de 10 000 visiteurs ont envahi le petit village de Ropraz pour y vivre, l'espace d'un dimanche, à la façon des habitants du Jorat du début du siècle.

Artisans, paysans et notables avaient revêtu les habits d'époque, ressorti d'authentiques outils et remis en valeur plus de cinquante activités exercées en ce temps-là.

Suite à cette rencontre, quatorze familles ont décidé de se réunir pour réintroduire la culture du lin et du chanvre.

C'est ainsi que cette année, 1500 m² ont été ensemencés et récoltés et le 29 septembre prochain, il faudra «dréger», broyer et sérancer, pour ensuite filer et tisser...

Une excellente occasion de filmer ou de photographier le travail au «batcloret», le cardage et la préparation des teintures tirées de produits naturels. Une exposition thématique sur les différentes étapes ci-dessus sera organisée au collège. Mme J. Ybloux, institutrice, la complétera par les objets qu'elle rassemblera à nouveau.

De même, comme annoncé dans l'«Educateur», les participants au Congrès pourront encore suivre d'autres activités remises en valeur à cette occasion. Ils pourront également faire quelques achats sur place.

Pour la suite du programme, particulièrement pour le souper au Château d'Oron et le concert donné par le Chœur du Théâtre du Jorat dirigé par Robert Mermoud, d'autres renseignements suivront.

Pour le comité d'organisation
J. Monnier, président section Oron.

14 h. 00 ASSEMBLÉE STATUTAIRE D'AUTOMNE (ROPRAZ)

1. Bienvenue
2. Communications du Comité cantonal

14 h. 30 VISITE D'ARTISANS AU TRAVAIL

Circuit par groupes:

- macramé
- frivolité
- tressage de «bénon» ou paneton (paille)
- fabrication de barattes à beurre, etc.
- travail de l'osier
- forge et charronnerie villageoises
- confection de merveilles
- travail du lin et du chanvre
- etc.

16 h. 30 HEURE CULTURELLE

A choix:

MÉZIÈRES: projection de l'«Aube fantastique», film de Samuel Monachon, suivi d'un débat avec le réalisateur.

CARROUGE: projection d'un film de Pierre Boulanger, présenté par Mousse Boulanger: «Entretien avec Gustave Roud en se promenant dans le Jorat» puis visite de la maison du poète et commentaires par un de ses amis.

18 h. 30 VERRE DE L'AMITIÉ

19 h. 15 VISITE DU CHÂTEAU D'ORON

sous la conduite du président de l'association, M. H. Liard.

20 h. 00 VIN D'HONNEUR

20 h. 30 REPAS

aux frais des participants (Fr. 35.— tout compris).

22 h. 30 SOIRÉE AU CHÂTEAU

animée par:

— l'orchestre de danse du château
— le Grand Chœur du théâtre du Jorat

Important

Ropraz est situé dans le Jorat, sur la route d'Echallens à Mézières, à quatre kilomètres de cette dernière localité, laquelle jouxte elle-même la route Lausanne-Berne.

Carrouge se trouve à environ 1 km. de Mézières.

Le château d'Oron se dresse à la périphérie d'Oron-le-Châtel.

Il est bien entendu possible de ne participer qu'à une partie du programme.

Les parents, amis et amies des membres de la SPV sont les bienvenus de même que tous nos collègues SPR des autres cantons.

Le Comité cantonal rappelle que le Congrès culturel doit être le lieu de rencontre où enseignants primaires de toutes les régions, de tous les âges, de toutes les convictions apprennent à se mieux connaître.

VENEZ NOMBREUX ET PARTICIPEZ À CETTE JOURNÉE EXCEPTIONNELLE ORGANISÉE PAR UNE DES SECTIONS SPV LES PLUS PETITES... QUANT À L'EFFECTIF.

P. NICOD, secrétaire général.

Bulletin d'inscription

A renvoyer jusqu'au 15 septembre 1979 au secrétariat général SPV, ch. des Allinges 2, 1006 - Lausanne.

***** Souligner ce qui convient**

Je soussigné participerai:

* **Dès 14 h. 30:** à la visite d'artisans au travail

Dès 16 h. 30: à l'heure culturelle **(ne souligner qu'une possibilité)**

* **Film de S. Monachon** et débat animé par celui-ci

* **Film de P. Boulanger** consacré au **poète Gustave Roud** et visite de la maison de ce dernier nier

* **Dès 19 h. 15:** à la visite du château d'Oron

* **Dès 20 h. 30:** au repas (le prix de Fr. 35.— en sera perçu sur place)

* **Dès 22 h. 30:** à la soirée au château.

Attention: il s'agit là d'indications utiles aux organisateurs. Journée et soirée restent cependant bien entendu ouvertes à tous.

L'inscription au repas ainsi qu'à l'une des activités offertes durant l'heure culturelle est par contre absolument nécessaire pour être certain de pouvoir y prendre part.

Nom et prénom: _____

N° de téléphone: _____

Adresse précise: _____

Nombre de participants: _____

Noms des accompagnants à inscrire au repas:

_____

_____

Signature: _____

Informations documents

Sous ce titre, un bulletin d'information est à nouveau adressé à tous les membres actifs de la SPV.

Ceux d'entre eux qui n'auraient pas reçu cet envoi le 20 septembre voudront bien nous avertir de cette omission.

Les membres associés qui souhaiteraient posséder ce document peuvent se le procurer au secrétariat général de la Société pédagogique vaudoise, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, où quelques exemplaires seront disponibles.

***

ATTENTION: le pli par lequel vous avez reçu le bulletin d'information comprenait aussi:

— **l'enquête SPR** sur l'orientation à donner à la **Guilde de documentation** dans les années à venir,

— le **sondage d'opinion** du Comité cantonal sur **quelques options majeures** qui se posent à la SPV.

Ces deux questionnaires sont très importants et tant le CC de la SPR que celui de la SPV se recommandent pour que vous y répondiez sans délai.

Signalons enfin que le même envoi contenait encore:

— toutes les indications sur une nouvelle action de **la com. d'achats SPV qui offre cet automne divers articles ménagers** à des conditions particulièrement intéressantes.

— un tirage à part du texte et du bulletin d'inscription relatifs au 7e Congrès culturel tels que parus dans l'«Educateur» (Nos 24 et 26).

Le secrétaire général SPV.

Nouveaux collègues

Lors des cérémonies de promotions qui se sont déroulées samedi 7 juillet, mercredi 27 juin pour l'enseignement spécialisé, quelque 280 brevets ont été distribués.

Ecole normale de Lausanne

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Classe 4 A

Ralph Agthe, Lausanne; Jean-Luc Bigler, Lausanne; Pascal Dubrit, Sottens; Guy Durussel, Lucens; Denis Gaillard, Le Mont; Christian Mesot, Renens. Chantal Bapst, Lausanne; Martine Barby, Prilly; Fabienne Delay, Nyon; Christiane Durussel, Villeneuve; Dominique Faes, Renens; Françoise Fauvernier, Villeneuve; Pierrette Gay, La Croix-sur-Lutry; Jocelyne Rappaz, Pully; Martine Rochat, Clarens; Lise Rod, Cully; Nicole Saucy, Clarens.

Classe 4 B

Serge Cricca, Chavannes-près-Renens; Pierre André Durussel, Moudon; Claude Fardel, Chavannes-sur-Moudon; Claude Faucherre, Moudon; Armin Girschweiler, Lutry; Raynald Métraux, Lausanne; Michel Rey, Bussigny. Roseline Berney, Les Bioux; Fanny Blondel, Lutry; Mauricette Borgeaud, Premier; Isabelle Burdet, Pully; Claudine Candaux, Premier; Françoise Doerig, Lausanne; Murielle Duperret, Puidoux; Ruth Fontannaz, Bettens; Micheline Guex, Vufflens-la-Ville; Laurence Parisod, Grandvaux.

Classe 4 C

Pierre Alain Besançon, Epalinges; Jacques Daniélou, Ecublens; Christian Gilliard, Lausanne; Michel Haslebacher, Lausanne; Pierre Loup, Pompaples; Daniel Monnard, Renens; Jean-Louis Radice, Ecublens; Yvan Schneider, Grandvaux. Anne-Marie Burri, Château-d'Œx; Claire-Lise Chollet, Lully; Sylvianne Dubuis, Renens; Christine Pollien, Echallens; Françoise Schnegg, Renens.

Classe 4 D

Jean Curchod, Lausanne; Robert Dupertuis, Monnaz; Michel Gilliéron, Lausanne; Claude André Mani, Oulens; Gérald Morier-Genoud, Lausanne; Maxime Radice, Ecublens. Monique Allaz, Lausanne; Françoise Badan, Lausanne; Elisabeth Buvary, Lausanne; Marie-Claude Pointet, Lutry; Anne Rogivue, Prilly; Anne-Lise Voisard, Lausanne; Patrizia Zamponi, Morges.

Maîtresses pour les classes d'économie familiale

Anita Deladoey, Lavey; Linette Jaquier, Bettens; Evelyne Ruchet, Arveyes; Elisabeth Tombez, Salavaux; Anne Verdon, Savigny.

Maîtres et maîtresses pour les classes de développement

Jean Ghiringhelli, Blonay; Gérald Juchli, La Tour-de-Peilz; Nicole Losey, Cully; Catherine de Perrot, Mont-sur-Lausanne; Nicole Schaefer, Cuarnens; Eléonore Tzaut, Moudon; Martine Zumbrunnen, Morges.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi enfantines

Pascale Bally, Penthalaz; Patricia Burki Chavannes-près-Renens; Laurence Guignard Prilly; Francine Hofer, Morges; Isabelle Kaeser La Conversion; Patricia Kohli, Penthaz; Anne Catherine Mathys, Nyon; Anne Meyer, Puidoux; Monique Perret, Forel (Lavaux); Françoise Ramseyer, Oron-la-Ville; Nicole Zuber Prilly.

Maîtresses pour les classes de couture

Anne Auberson, Lausanne; Christine Auberson, Chavornay; Madeleine Calmes, Lausanne Martine Huggler, Troistorrents (VS); Yolande Portmann, Lausanne; Christine Marschall Nuvilly (FR); Michèle Gysler, Chavannes-près Renens; Francine Rochat, Le Lieu.

Classes de formation pédagogique (Lausanne)

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Aeschbacher Frédérique, Pully; Antonioli Anne-Marie, Lausanne; Beaud Pierre, Nyon; Bianchi Pastori Chantal, Lausanne; Borcard Francine, Clarens; Brélaz Michel, Lausanne; Broyon Brigitte, Bex; Brunner Paul-Arnold, Lausanne; Bucher Catherine, Lausanne; Clerc Christian, Renens; Conus Isabelle, Lausanne; Cuennet Martine, La Conversion; De Crousaz Christiane, Lausanne; Déglise Fabienne, La Tour-de-Peilz; Déjardin Pierre, Prilly; Delaloye Nora, Lausanne; Dépraz Christine, Cugy; Duperrex Danièle, Lausanne; Favre Jean-Daniel, Lausanne; Favre Sylvette, Nyon; Gross Erica, Clarens; Gubelmann Eric, Monnaz; Gyger Françoise, Prilly; Jaccoud Monique, Prilly; Jäckli Caroline, Montreux; Küffer Sylvia, Trélex; Lancoud Monique, Vevey; Leuthold Dominique, Lausanne; Lin Dominique, Pully; Maag Denise, Prilly; Maeder Christian, Lausanne; Marguerat Catherine, Lausanne; Montangero Dominique, Morges; Nicod Sylvette, Froideville; Nobs Marie-Claire, Lausanne; Pahud Dominique, Lausanne; Pelet Marlyse, Assens; Perrin Nicole, La Tour-de-Peilz; Pichon Rose-May, Essertines s/Rolle; Piguet Christine, Lausanne; Probst Marinette-Ann, Serix/Oron; Rielle Anne-Catherine, Clarens; Rossel Dominique-François, Le Mont; Roulin Josiane, Pully; Ruedi Claude, Fribourg; Schopfer Isabelle, Pully; Semenzato-Martin France, Lausanne; Simon Patrick, Lausanne; Treboux Yvette, Lausanne; Urmi Rolf, Bussigny; Zwicky Isabelle, Lausanne.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

Baiche Chantal, Saubraz; Jaques Christine, Savigny; Jaquinet Brigitte, Morges; Leibacher Suzanne, Aubonne; Mägli-Flückiger Sylvaine, Cugy; Marti Isabelle, Ecoteaux; Mathey Joëlle, Lausanne; Michaud Claire-Lise, Vallorbe; Oberli Françoise, La Tour-de-Peilz; Plüss Ilona, Lausanne; Roulet Isabelle, Vevey; Ruffino Evelyne, Morges; Scheurer Catherine, Morges; Vuillème Anne-Catherine, Echandens.

CESSNOV (Yverdon)

ÉCOLE NORMALE

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Classe 4 P

Allaz Michel, Villars-le-Terroir; Bovay Michel, Pailly; Fleury Danièle, Le Brassus; Gilliand Viviane, Combremont-le-Grand; Girard Janine, Corcelles-sur-Chavornay; Magnin Claire-Lise, Sainte-Croix; Paquier François, Bercher; Rochat Jean, Gingins; Wenger Chantal, Yverdon; Zeller Marie-Claire, Yverdon.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

Barraud Francine, Suscévaz; Courvoisier Nicole, Rovray; Ducommun Françoise, Ecublens; Gudit Catherine, Yverdon; Hartmann Hélène, Lausanne; Leresche Denise, Ballaigues; Lettry Véronique, Lausanne; Lovis Nicole, Yverdon; Maillard Josette, Orbe; Meystre Line, Lausanne; Moret Martine, Pully; Palaz Laurence, Lausanne; Pfister Nicole, Yvonand; Renaud Denise, Chavannes-Renens; von Siebenthal Monique, Champagne.

CLASSE DE FORMATION PÉDAGOGIQUE

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Boada Paul, Yverdon; Bounous Silvana, Payerne; Chappuis Mireille, Yverdon; Durgniat Anne, Sainte-Croix; Fasel Michèle, Cudrefin; Grossfled Philippe, Pully; Guignard Corinne, Yverdon; Kaltenrieder Jacqueline, Avenches; Küng Eric, Payerne; Pilet Olivier, Yverdon; Piller Gérard, Payerne; Ray Philippe, Yverdon; Valceschini Giancarlo, L'Orient; Vuagniaux Yves, Yverdon; Weber Brigitte, Avenches.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

Bossy Arlette, Lausanne; Detraz Florine, Combremont-le-Grand; Fioretta Christiane, Salavaux; Formica Nicole, Leysin; Ganguin Anne, Yverdon; Golay Marianne, Renens; Gretillat Florence, Lausanne.

Ecole normale de Montreux

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Amiguet Jean-Michel, La Tour-de-Peilz; Beaud Jacques, Vevey; Clot Bernard, Lausanne; Demierre Jean-Philippe, Vevey; Fankhauser Michel, Clarens; Grandjean Eric, Château-d'Œx; Karlen Gilbert, Les Moulins; Pythoud François, La Tour-de-Peilz; Rimaz Bertrand, Lausanne; Stubi Marc, Villeneuve; Talon Philippe, Territet; Tauxe François, Lausanne; Yersin Gérald, Chessel. Amey Catherine, Clarens; Anex Danielle, Vevey; Ballif Corinne, Baugy/Clarens; Berset Brigitte, Vevey; Bigler Christine, Chexbres; Chaubert Clairelise, Puidoux; Christe Isabelle, Vevey; Gippa Josiane, Aigle; Girod Corinne, Clarens; Grept-Hertel Véronique, Les Evouettes; Juillard Monique, Vevey; Perroud Anne-Claude, Attalens; Pfammatter Colette, Vevey; Tettoni Christine, Chexbres; Tettoni Nicole, Chexbres; Tille Christiane, Les Moulins; Vagnières Anne, La Tour-de-Peilz; Zucchinetti Gabrielle, La Tour-de-Peilz.

Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé

Maîtres et maîtresses pour les classes de l'enseignement spécialisé

Bernard Martial, Conches; Blind René, Cronay; Borghi Christiane, Lausanne; Delesalle Jocelyne, Puidoux; Denys André, Serix; Gander Janine, Prilly; Guelat Marianne, Cheseaux/Lausanne; Joseph Rosita, Huémoz; Matthey-des-Bornels Pierre-André, Begnins; Mouret Marie, Lausanne; Pool Michael, La Robellaz; Rochat Françoise, Morges; Sauser Lise, Leysin; Schwab Annette, Yverdon; Stauffer Claudine, Morges; Sumi Antoinette, La Conversion/Lutry; Teuscher Line, Lausanne; Viguet Pierre-Louis, Clarmont; Wehren Anne-Marie, Morges.

A tous les jeunes collègues qui ont vécu ou qui vont vivre leur première rentrée scolaire en qualité de maîtres, la Société pédagogique vaudoise souhaite la bienvenue dans le corps enseignant. Elle se réjouit de les compter bientôt au nombre de ses membres et de les voir participer à ses activités. En dépit des difficultés inévitables qu'ils auront à surmonter, elle espère que cette profession qu'ils ont librement choisie leur apporte tout au long des ans la joie et les satisfactions qu'ils en espéraient.

Aux collègues, en général plus âgés, qui sans cesser de tenir une classe ont suivi avec succès la formation préparant à l'enseignement spécialisé ou dans des classes de développement, qui ont donc voulu s'occuper avec compétence d'enfants handicapés soit physiquement soit intellectuellement, la Société pédagogique vaudoise adresse aussi ses félicitations. Elle sera heureuse d'accueillir ceux et celles qui n'en feraient pas encore partie et qui, par une adhésion, voudront affirmer leur appartenance à la grande famille des enseignants.

Pour leur bonheur et celui de leurs élèves, qu'ils conservent toujours cette foi dans les possibilités de l'enfant, de tout enfant, qui leur a fait désirer se dévouer aux plus déshérités!

Pour le Comité cantonal:

Monique Schafroth, vice-présidente.

Inscriptions au Gymnase du soir

LAUSANNE

La 15e année scolaire commencera le lundi 22 octobre 1979.

A ce jour, le Gymnase du soir de Lausanne compte plus de 200 succès aux examens de maturités fédérales, de maturité commerciale et d'admission aux facultés de l'Université de Lausanne.

Destiné à des adultes engagés dans la vie professionnelle, il offre la possibilité à ceux qui se décident tardivement à faire des études universitaires d'acquérir les titres qui y donnent accès.

Les inscriptions sont prises dès le 20 août jusqu'au 14 septembre 1979.

Renseignements et inscriptions au **secrétariat du Gymnase du soir, rue Mercerie 24, 1003 Lausanne (tél. (021) 22 90 50),** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 18 h. à 20 h. ou sur rendez-vous.

Forum des maîtresses d'économie familiale

Le prochain forum destiné aux maîtresses d'économie familiale aura lieu le

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1979

à Neuchâtel, Eurotel (avenue de la Gare) à 14 h. 30.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Bibliothèque circulante des classes supérieures vaudoises

Œuvres à disposition

Collections de 30 ouvrages de lecture en œuvres complètes, ou en extraits indiqués alors par un astérisque.

Les œuvres sont classées en 3 groupes, selon leur longueur:

A. Œuvres courtes (40 à 60 pages).
B. Œuvres moyennes (60 à 150 pages).
C. Œuvres longues (150 pages et plus).

Abonnement

Pour être membre, il suffit de s'acquitter de la cotisation de Fr. 10.— par an, somme qui couvre les frais d'administration et les ports à l'aller. Cette cotisation est payable au moyen du bulletin de versement joint au premier envoi.

Remarque: souvent, cette cotisation est prise en charge par la bourse communale, sur demande de l'enseignant.

A Lausanne, elle est remboursée directement à la bibliothèque par la direction des écoles.

Recommandation

Les membres s'engagent:

— à faire soigner les collections (inscriptions interdites);
— à faire recouvrir les brochures;
— **à retourner les collections dans le délai fixé** (trop nombreuses négligences).

Commande

Vous pouvez commander, par période: **1-2 œuvres des groupes A et B, ou 1 œuvre du groupe C.**

Au moyen du bulletin ci-contre, vous indiquerez pour chaque période 3 œuvres dans l'ordre de préférence, ou 6, si vous désirez recevoir 2 collections. Ces possibilités permettront au bibliothécaire de vous servir. Les envois auront lieu en septembre et en février.

Veuillez enfin indiquer le nombre d'exemplaires nécessaires au cas où une collection serait incomplète.

Claude Tharin.

Catalogue

* = extraits
A = œuvres courtes (40 à 60 pages)
B = œuvres moyennes (60 à 150 pages)
C = œuvres longues (150 pages et plus)

C 099, ANOUILH. Le Voyageur sans Bagage + Le Bal des Voleurs.
* B 100, BALZAC. Eugénie Grandet I (chap. 1-2-3).
* B 101, BALZAC. Eugénie Grandet II (chap. 4-5-6).
* B 102, BALZAC. Le Père Goriot.
C 105, BAZIN. Vipère au Poing.
B 110, BEAUMARCHAIS. Le Barbier de Séville.
* B 120, BERNARDIN DE ST-PIERRE. Paul et Virginie.
B 125, BOSCO. L'Enfant et la Rivière.
* B 130, CAMUS. La Peste.
C 131, CESBRON. Notre Prison est un Royaume.
C 132, CESBRON. Les Innocents de Paris.
C 135, CENDRARS. L'Or.
* B 140, CHATEAUBRIAND. Mémoires d'Outre-Tombe.
B 141, CHATEAUBRIAND. Atala.
C 145, A. CHRISTIE. Le Meurtre de Roger Ackroyd.
* B 150, COLETTE. Pages choisies.
B 160, CORNEILLE. Le Cid.
B 161, CORNEILLE. Horace.
B 162, CORNEILLE. Polyeucte.
C 170 I, DAUDET. Lettres de mon Moulin.
* B 170 II, DAUDET. Lettres de mon Moulin.
B 171, DAUDET. Le Petit Chose.
* B 180, DIVERS. Contes du Moyen Age.
B 181, DIVERS. La Farce de Maître Pathelin.
B 182, DIVERS. Le Roman de Renart.
C 183, CONAN DOYLE. Son Dernier Coup d'Archet.
* B 190, DUHAMEL. Pages choisies.
C 195, DURREL. Féeries dans l'Ile.
B 200, FLAUBERT. 3 Contes (Cœur simple, Saint-Julien, Hérodias).
C 210, FOURNIER. Le Grand Meaulnes.
* A 220, A. FRANCE. Nos Enfants.
* B 230, GAUTHIER. Pages choisies.
C 240, HEMINGWAY. Le Vieil Homme et la Mer.
* B 250, HUGO. Les Misérables I.
* B 251, HUGO. Les Misérables II.
* A 260, JOTTERAND. Textes pour l'Education morale.
B 270, KELLER. L'Habit fait le Moine -L'Artisan de son Bonheur.
C 280, KESSEL. Le Lion.
* B 290, LA BRUYÈRE. Les Caractères.
B 291, LANDRY. Davel.
* B 300, LAMARTINE. Graziella.
* B 310, MARTIN DU GARD. Les Thibault I.
* B 311, MARTIN DU GARD. Les Thibault II.
* B 320, MAUPASSANT. Cinq Contes.
* B 321, MAUPASSANT. Contes et Nouvelles I. (Satyre et Désenchantement.)
* B 322, MAUPASSANT. Contes et Nouvelles II. (Pitié et Peur.)
B 330, MÉRIMÉE. Matéo Falcone + Colomba.
* B 331, MÉRIMÉE. Nouvelles.
B 340, MOLIÈRE. L'Avare.
B 341, MOLIÈRE. Le Bourgeois Gentilhomme.
B 342, MOLIÈRE. Le Malade imaginaire.
A 343, MOLIÈRE. Les Précieuses ridicules.
B 344, MOLIÈRE. Les Femmes savantes.
A 360, OSLJ. Edison.
A 361, OSLJ. Léopold Robert.
A 362, OSLJ. Magellan.
C 367, PAGNOL. Le Temps des Secrets.
C 368, PAGNOL. Le Château de ma Mère.
C 369, PAGNOL. La Gloire de mon Père.
A 370, PERGAUD. Histoires de Bêtes.
C 372, PEYRE. La Croix du Sud.
* B 375, RABELAIS. Pantagruel.
B 380, RACINE. Andromaque.
B 381, RACINE. Athalie.
B 382, RACINE. Esther.
* A 400, RAMUZ. Choix de textes.
C 401, RAMUZ. Derborence.
C 402, RAMUZ. Farinet.
C 403, RAMUZ. La Grande Peur dans la Montagne.
C 404, RAMUZ. Aline.
C 405, RENARD. Poil de Carotte.
* A 407, G. DE REYNOLD. Cités et Pays suisses.
* A 410, ROD. Scènes de la Vie suisse.
* B 420, R. ROLLAND. Jean-Christophe I.
* B 421, R. ROLLAND. Jean-Christophe II.
* A 430, ROMAINS. Docteur Knock.
B 431 III, ROMAINS. Docteur Knock.
* B 440, ROUSSEAU. Les Rêveries du Promeneur solitaire.
* B 441, ROUSSEAU. Les Confessions.
* B 450, SAINT-EXUPÉRY. Pages choisies.

C 451, SAINT-EXUPÉRY. Courrier Sud.
B 460, SAND. La Mare au Diable.
B 470, SOPHOCLE. Antigone.
B 475, STEINBECK. La Perle.
B 478, VERCORS. Le Silence de la Mer.
A 480, VIGNY. Lorette ou le Cachet rouge.
*B 481, VIGNY. Servitude et Grandeur militaires.
*B 490, VOLTAIRE. Contes.
*B 491, VOLTAIRE. Zadig + Micromégas.
*B 500, WIDMER. Le Grand Siècle.
*B 510, ZOLA. Germinal.

BULLETIN DE COMMANDE

Classe sup. de: _____

Adresse: _____

N° postal: _____

Tenue par: _____

Tél. école: _____ Tél. privé: _____

désire recevoir les collections suivantes:

EN SEPTEMBRE

* 2 collections (A ou B)
1) N° _____ + N° _____
ou 2) N° _____ + N° _____
ou 3) N° _____ + N° _____

* 1 collection seulement (C)
1) N° _____
2) N° _____
3) N° _____

EN FÉVRIER

* 2 collections
1) N° _____ + N° _____
ou 2) N° _____ + N° _____
ou 3) N° _____ + N° _____

* 1 collection seulement
1) N° _____
2) N° _____
3) N° _____

* Biffer la colonne qui ne convient pas.

Nombre minimum d'exemplaires par collection: _____

Signature: _____

Ce bulletin est à retourner au plus tôt à la Bibliothèque circulante des classes supérieures, Collège Saint-Roch, 1004 Lausanne.

Parfaitement adapté à la main de l'écolier:

Le nouveau

Pelikano

Perfection pédagogique. Les pédagogues sont les mieux placés pour savoir quelles exigences pose à l'élève le fait d'écrire. C'est la raison pour laquelle le Pelikano a été mis au point en étroite collaboration avec des pédagogues. Il appuie idéalement le développement de l'écriture.

Perfection anatomique étant donné que la conception du Pelikano tient compte de la structure anatomique de la main de l'enfant. La forme ainsi que le profil de prise situé plus bas assurent une écriture plus fluide et plus décontractée.

Perfection technique. Le Pelikano offre des avantages marquants à chaque utilisateur: par sa forme, sa composition et sa fonction.

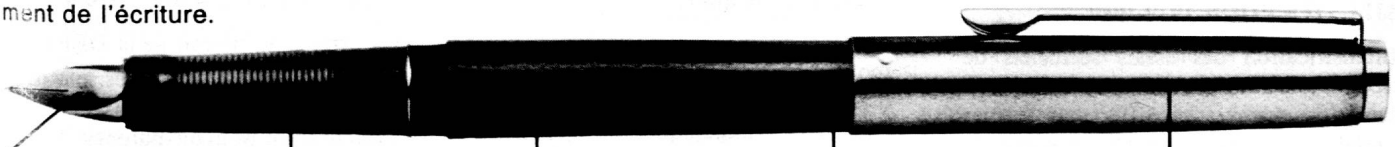

NOUVEAU Plume en acier spécial résistant aux pressions

NOUVEAU Profil de prise abaissé

IMPORTANT Matière plastique spéciale incassable

NOUVEAU Forme spécialement conçue pour la main de l'écolier

NOUVEAU Capuchon en acier spécial indestructible

Rapport Ecole — Parents

Préambule

CE RAPPORT EST À CONSERVER:

— car il doit être discuté avec vos collègues dans les écoles
— car il sera étudié cet automne en assemblée générale.

D'ores et déjà

— nous vous encourageons à organiser une réunion de parents dans votre classe.

Si vous ne vous sentez pas prêts à le faire et que vous avez besoin d'aide voici deux possibilités:

— inscrivez-vous au stage de conduite de réunion offert par le perfectionnement du corps enseignant (renseignements dans la brochure que vous recevrez sous peu)
— demandez d'assister à une séance de parents chez un collègue un peu plus expérimenté.

La SPG se propose de centraliser

a) les demandes d'assister à une séance de parents
b) les offres de recevoir un collègue.
Manifestez-vous sans fausse pudeur ou modestie. Le service à rendre est très important.

Rapport

COMPOSITION DE LA COMMISSION:

GAPP*: Abriel Juliana; Allen Jacqueline; Lehmann Hans, prés. GAPP; Preitner Rose-Marie, Reday Irène.

SPG*: Amstutz Pierrette; Erb Simone; Louis Erica, Nicod Jean-Michel; Volland Janick; Vuagneux Françoise.

* Signification des sigles: GAPP: Groupement cantonal des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines. SPG: Société pédagogique genevoise. DEP: Direction de l'enseignement primaire.

La commission Parents-Ecole s'est réunie huit fois entre septembre 1978 et juin 1979.

OBJECTIFS POUR 1978-1979

Etude des relations entre les parents et l'école pour déboucher à long terme éventuellement sur une codification de ces relations.

OBJECTIFS POUR 1979-1980

Intensification des essais sectoriels de dialogue, éviter des directives centrales trop précises, encourager les différentes formes de relation. Respect des prérogatives de chacun.

OBJECTIFS 1980-1981

Bilan des réalisations pratiques de collaboration, réflexion sur une politique officielle de modalités de collaboration Parents-Ecole. Structuration éventuelle. Recommandations aux Associations de parents et aux enseignants.

La commission Parents-Ecole s'est mise en veilleuse à fin juin pour permettre aux deux associations GAPP et SPG de continuer le travail de sensibilisation de leurs membres à la nécessité du dialogue et à permettre des essais de collaboration dans les quartiers et les communes.

Tous les travaux de la commission pourraient se résumer en ceci:

BESOIN D'INFORMATION

1. Pourquoi ce besoin d'information?

— l'école a beaucoup changé
— beaucoup de parents étrangers
— désir des parents de participer à la vie scolaire

2. S'informer de quoi?

— contenu du programme scolaire annuel (commentaire des brochures officielles d'information sur l'école)
— méthodes pédagogiques du maître, ses désirs
— ce que le maître attend des parents
— qui sont les autres parents et enfants de la classe
— possibilités de recyclage pour les parents (math., français)

3. Informer le maître de quoi?

— du temps passé aux devoirs, la fatigue, le plaisir, les difficultés passagères...
— demande de compréhension et de tact pour des situations momentanément difficiles (deuil, divorce, maladie...)
— disponibilité des parents pour collaborer

4. Comment y répondre:

— par des contacts personnels
— par des réunions de parents en classe
— par des classes ouvertes
— par des réunions au niveau de l'école ou de la circonscription
— par des contacts avec la DEP (Direction de l'enseignement pr.)
— par les mass media:
bulletin du GAPP
«Educateur»
articles dans la presse
TV — Radio

5. Freins au dialogue

5.1 pour des maîtres face aux parents:

— manque de formation pour animer une séance d'adultes
— crainte devant le grand groupe-bloc des parents
— crainte d'un conflit possible avec les parents
— crainte de la critique
— crainte de la remise en question
— crainte d'un contrôle supplémentaire
— crainte d'une prise de pouvoir des parents

5.2 pour des parents face au maître:

— crainte de représailles possibles sur l'enfant en cas de critique du maître
— incompréhension de ce qui se passe à l'école
— sentiment d'infériorité, d'incapacité
— rappel de leur propre expérience scolaire

5.3 freins au niveau des Associations:

— intermédiaire de l'inspecteur, frein ou bouclier, d'où déresponsabilisation du maître (règl. C1, 5 art. 7 § 6*)

5.4 freins au niveau de la DEP:

— pas de structures officielles, pas de précédents
— crainte d'un pouvoir-parents
— peur d'une politisation du débat sur l'école

* Règl. C1, 5 art. 7 § 6: «Les inspecteurs sont responsables de la liaison entre l'école et les associations de parents d'élèves.»

6. **Moyens pour dépasser la situation actuelle:**

6.1 Au niveau de la classe:

PARENTS:

- rechercher le contact avec le maître, **même si tout va bien**
- informer le maître (feed-back) et écouter
- accepter de se remettre en question
- répondre aux invitations du maître à participer à la vie de la classe
- s'intéresser au vécu scolaire de l'enfant

MAÎTRES:

- contacts individuels avec **tous** les parents
- informer et écouter
- accepter de se remettre en question
- réunions de classes-dialogue vivement conseillées (par classe ou par degré)
- classes ouvertes

6.2 Au niveau de l'école ou de la circonscription:

PARENTS:

- informer tous les parents de l'existence de l'Association de parents (circulaire)
- susciter la participation de parents de tous les milieux
- diffuser les réalisations locales à l'ensemble des parents
- éventuellement permanence de téléphone ou d'accueil

MAÎTRES:

- répondre aux invitations des Associations de parents (pas seulement par l'intermédiaire de l'inspecteur)
- encourager les parents de sa classe à participer à l'Association de parents
- distribuer les circulaires d'information de l'Association de parents

6.3 Au niveau du canton:

PARENTS:

- faire connaître le GAPP dans les brochures officielles d'information sur l'école
- contacts entre GAPP-SPG
- contacts avec la DEP
- soutien pour des actions communes GAPP-SPG
- diffusion des réalisations locales pour information (bulletin du GAPP)
- révision de l'art. 7 du règlement C1, 5
- document GAPP: des conseils aux Associations de parents d'élèves pour une meilleure collaboration avec l'école

MAÎTRES:

- prise en compte par le canal de la SPG de la demande de collaboration des parents
- sensibilisation des collègues
- développer les possibilités de formation à la conduite de réunion-dialogue, par ex.:
- cours de perfectionnement
- séminaires
- invitation par un collègue plus expérimenté à assister à sa réunion de parents
- document SPG de conseils aux maîtres pour une meilleure collaboration avec les parents
- articles dans l'«Educateur»
- en parler dans les salles des maîtres
- demander l'introduction d'une formation à la conduite de réunion-dialogue déjà aux Etudes-Pédagogiques
- révision de l'art. 7 du règlement C1, 5 § 6

7. **En conclusion:**

- créer un climat de confiance, d'écoute réciproque et d'information, dans le respect des prérogatives de chacun, car l'école et la famille sont complémentaires dans l'éducation et l'instruction de leurs enfants
- développer la collaboration des parents dans les domaines où c'est possible en gardant à l'enseignant la responsabilité pédagogique. (La meilleure pédagogie est celle qui convient à l'enseignant, il doit pouvoir l'exercer sans contrainte extérieure)
- l'enfant sera le lien privilégié qui permettra aux enseignants de nouer des relations avec la famille et pour les parents de connaître la personnalité de l'enseignant à travers la pédagogie qu'il applique.

Commission Parents-Ecole
GAPP-SPG
Septembre 1979

Quelques réflexions après les rencontres GAPP — SPG

Te souviens-tu parfois?

Et toi, cher ami, cher collègue, te souviens-tu, toi qui es préoccupé par ton idéal pédagogique, ton programme, ta formation continue, tes collègues, tes gosses, ta famille... te souviens-tu

- qu'une maman qui t'aborde au supermarché n'ose peut-être pas venir en classe?
- que des parents informés sont presque toujours des parents d'accord, séance de parents par exemple?
- qu'un contact personnel remplace dix lettres?
- qu'on a rarement vu un adulte en «manger» un autre?
- qu'une entrevue directe sans intermédiaire (inspecteur) peut aussi résoudre bien des problèmes?
- qu'on ne sait jamais trop de choses d'un enfant?
- que neuf problèmes sur dix s'estompent autour d'un verre?
- que ta classe est ouverte à ceux qui cherchent à connaître l'école?
- que l'enfant reste au centre des préoccupations des maîtres et des parents?
- que ce qu'on fait doit toujours donc tendre vers lui, non seulement en cette année de l'enfant, mais aussi l'an prochain et les autres...

Jean-Michel Nicod

LES PRIX
Réactions à la lettre du Conseil d'Etat

Outre ceux qui ont choisi d'en sourire, la lettre adressée par le Conseil d'Etat à un certain nombre d'enseignants primaires après les promotions 1979 suscite les réactions suivantes parmi nos collègues:

- L'envoi a été fait de manière fantaisiste sinon hasardeuse puisque plusieurs collègues qui avaient opté pour la ligne «statu quo» (palmarès, listes comme antérieurement) ont aussi reçu l'admonestation et les reproches.
- Les enseignants qui s'étaient donné la peine d'entreprendre démarches et négociations avec leurs communes et avaient trouvé avec elles un terrain d'entente (quel qu'il soit) se sont aussi vus gratifiés du mauvais carnet et — plus grave — accusés d'avoir troublé des cérémonies qui se sont déroulées en toute harmonie.

A ces deux catégories de collègues, nous recommandons vivement de protester auprès de leur correspondant, fut-il le plus éminent de notre république, en lui faisant connaître qu'il y a erreur tant sur la personne que sur les faits.

Enfin il est tout aussi incroyable que regrettable qu'une autorité aussi importante trébuche dans le ridicule et puisse à ce point:

- se tromper de destinataires et confondre les situations,
- ignorer superbement les accords intervenus directement entre autorités scolaires, communales et corps enseignant, désavouant par là-même des démarches encouragées un mois avant,
- descendre dans l'arène comme si les institutions ou l'avenir de la République étaient en jeu.

On veut bien croire — sinon admettre — que la tension qui a précédé et suivi les promotions 1979 a joué un rôle dans ce piètre acte de la lettre. Nous déplo-

rons toutefois que le Conseil d'Etat n'ait pas pris la peine ni le temps de:

— prendre connaissance des négociations **menées** dans chaque commune et des ententes passées,

— se renseigner objectivement sur le déroulement **réel** des cérémonies, y compris celles qui ont lieu dans la joie et l'atmosphère de fête,

— contrôler la justification de l'envoi aux destinataires désignés (cela sans que nous reconnaissions le bien-fondé de la lettre),

— bien calculer les effets d'une fausse manœuvre vis-à-vis d'un corps de fonctionnaires profondément convaincu de la mission élevée et de la haute responsabilité de l'instance suprême du canton.

Les parents prennent les devants

C'est avec surprise et grand intérêt que nous avons appris le lancement par le G.A.P.P (Groupement des associations de parents des élèves du primaire et de l'enfantin) d'une initiative concernant la suppression des prix décrits dans la nouvelle loi.

Ainsi donc, la preuve est là, bien tangible, les enseignants ne sont pas seuls de leur avis. Tandis que nous laissions retomber la vapeur, les parents ont travaillé dur pendant l'été et démarrent sur les chapeaux de roue.

Réunir dix mille signatures d'ici à fin décembre: voilà l'enjeu.

Il n'est pas trop tôt de commencer tout de suite.

Vous trouverez ci-contre le texte de l'initiative dont il s'agit. **Signez-la et faites-la signer autour de vous.**

Cependant un préalable est indispensable: celui de l'information. Nous qui connaissons le sujet par cœur avons tendance à le croire connu de tous. C'est en partie inexacte. Certaines réactions de l'opinion publique ont prouvé qu'il reste du travail à faire en ce domaine.

Il faut donc que lors de vos réunions de parents (à organiser **les premières semaines de la rentrée)** vous exposiez en toute sérénité les tenants et aboutissants de cette affaire, comme vous le ferez aussi à propos des multiples implications du changement éventuel d'horaire scolaire. Ce n'est qu'à ce prix que notre position sera comprise de tous.

LU

La lettre... ou se tromper de génération

Si l'on choisit d'en sourire, la lecture de cette missive, digne du plus pur paternalisme, invite à se divertir en imaginant comment ses auteurs l'ont rédigée.

Je les imagine, donc, en col dur et moustaches à la Garibaldi, dictant leur prose les deux pouces dans les goussets d'un gilet rayé d'où émerge une superbe chaîne de montre contournant gravement la brioche naissante ou confirmée de tel ou tel ministre en colère.

Au coin d'une table — pieds tournés, petit tiroir, encombrée de trente-six dossiers aux dos usés portant étiquettes jaunies et calligraphiées à la ronde — un obscur personnage, manches de lustrine, œil baissé, joues creuses ou plutôt pincées en dedans, gratte un papier grisaille et ligné. Entre ses doigts une plume pointue au bec percé d'une petite lucarne en forme de broderie anglaise: la seule chose aux courbes harmonieuses qu'on rencontre dans ce lieu gris, terne (et masculin?). Régulièrement la main pâle trempe l'objet dans un petit récipient de verre et le ressort tout brillant de reflets couleur scarabée. Romantique encre violette, dorée, presque noire, aigue-marine, pervenche et lilas clair...

— Non, mon cher, ces fonctionnaires que nous nourrissons, que dis-je, que nous gavons et entretenons — s'époumone celui qui a de petites mèches frisées — il faut les remettre à l'ordre.

— Absolument, rétorque l'homme au front barré, à la chevelure collée et parfaitement coupée en deux par une raie médiane. Et sévèrement. Sinon nous courons à l'anarchie. Bakounine n'est-il pas en nos murs? Au désordre révolutionnaire: Vous savez qu'un nommé Oulianov rédige des tracts subversifs chez Landolt? Ecrivez: Nous blâmons...

— Nous punirons dorénavant, tranche le grand qui arpente la pièce de long en large et en fureur, barrant régulièrement la fenêtre de son ombre donquichottesque...

Le petit homme gris trace le mot et récrit docilement «Nous punirons».

Midi trente. Le puni, c'est lui. Il pense au Café du Raisin où l'attend son copain de l'Office des poursuites. Ce n'est pas cette fois qu'il saura si le régisseur va expulser la petite danseuse de la rue Dizerens.

— Ecoutez Messieurs, dit encore un autre. Ils ont tort, c'est entendu, mais cornes du diable, vous savez très bien que dès que j'éternue, ils croient au tremblement de terre. Croyez-moi, quelques paroles bien senties, Tudieu vicomte, ils baisseront la tête et me rendront allégeance. Je les connais, j'en viens. Quant aux quelques excités qui ont trop lu Rousseau ou Proudhon *(ou Fazy, ou Favon, ou Piaget ou Piron: ça c'est l'écho!)* laissez-les-moi, ce sont de petits poucets. Voyez ma taille.

* * *

... La suite court déjà, vous l'avez dans l'œil ou sous la plume, le décor est planté que l'on penche pour Feydeau ou pour Daumier. Mais à coup sûr on s'est trompé de génération.

lu

Horaire scolaire

Nous avons annoncé dans l'«Educateur» précédent comme dans la convocation en AG pour le 17 courant, l'envoi du sondage «horaire». Vu l'abondance de matières nous y renonçons pour ce numéro et le reportons au N° 28.

Forum des maîtresses d'économie familiale

Le prochain forum destiné aux maîtresses d'économie familiale aura lieu le

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1979

à Neuchâtel, Eurotel (avenue de la Gare) à 14 h. 30.

INITIATIVE POUR LA SUPPRESSION DES PRIX SCOLAIRES

CONSIDERANT : - les buts de la pédagogie moderne exprimés dans l'article 4 de la loi sur l'instruction publique;
- que les prix scolaires, pour de multiples raisons, ne récompensent pas toujours le mérite;
- qu'il existe d'autres moyens de manifester l'intérêt que porte la collectivité à l'école publique,

les soussignés, électeurs et électrices dans le canton de Genève, en vertu des articles 64 et 67 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 119 et suivants de la loi sur les votations et élections du 23 juin 1961, appuient la présente initiative cantonale et demandent au Grand Conseil de la République et canton de Genève :

que l'attribution de prix scolaires à des élèves sélectionnés, quels que soient les critères de cette sélection, soit supprimée des textes légaux en vigueur.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature, est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées. (Loi sur les votations et élections du 23 juin 1961, art. 121, al. 1, lettre b.)

La signature doit être apposée personnellement par le signataire.

N O M	Prénom usuel	année de naissance	Canton d'origine	Commune électorale	Domicile	Signature
1						
2						
3						
4						
5						

Nota bene : En matière cantonale, les électeurs et électrices de communes différentes peuvent signer sur la même feuille.

Le Contrôle de l'habitant (Rôle des électeurs) certifie la validité de ... signatures.

Le contrôleur : .....

Genève, le .....

Veuillez envoyer cette liste, même incomplète au
GROUPEMENT CANTONAL GENEVOIS DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES ET ENFANTINES
G.A.P.P.
Case Postale 382
1211 GENEVE 26

Nous proposons cette initiative en prévision des difficultés d'application de la nouvelle teneur de l'article 27A du 26 avril 1979, entré en vigueur le 3 juillet 1979, de la loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940, et en tenant compte des diverses enquêtes effectuées depuis quelques années sur ce sujet auprès de parents d'élèves.

Nous ne sous-estimons pas l'attachement de certains à cette ancienne tradition. Nous sommes sûrs que ces personnes, groupements ou collectivités peuvent montrer leur fidélité à cette tradition en trouvant ce qui peut favoriser une école genevoise vivante, dynamique et intégrée dans chaque communauté.
Par exemple en dotant une école, une classe d'un équipement complémentaire; en organisant une cérémonie pour tous avec productions des enfants en collaboration avec les parents; ou encore, chaque étape scolaire (fin des degrés élémentaires et moyens) pourrait être marquée en offrant à chaque élève un ouvrage didactique ou autre.

Statut des membres du corps enseignant

Le 25 juillet dernier, le Conseil d'Etat a édicté le règlement ci-dessus et qui prend effet dès le 27 août 1979 (publication dans la Feuille d'Avis Officielle N° 94 du 15.8.79).

Plusieurs dispositions de ce statut — pour lequel la SPG a mené avec les autres associations un long combat — modifient sensiblement notre situation vis-à-vis de l'Etat, en particulier en ce qui concerne

Les congés maternité

Ils sont portés à 12 semaines et peuvent être pris 4 semaines avant la date présumée de l'accouchement. En outre un congé allaitement de 4 semaines peut être accordé (nécessité d'un certificat médical).

Si la bénéficiaire d'un congé maternité ne peut bénéficier de ce fait de jouir de 4 semaines de vacances consécutives pendant l'année scolaire, ces 4 semaines sont compensées. Autrement dit, si votre congé maternité se termine le 15 août, vous avez droit après cette date à 4 semaines de vacances. De même si le congé maternité débute le 10 juillet et se termine par conséquent le 2 octobre, la bénéficiaire doit encore ajouter 4 semaines: ses vacances à proprement parler, avant de reprendre la classe (compte non tenu du congé allaitement éventuel). (Article N° 28)

Absence pour cause de maladie

Les prestations de l'Etat se sont notablement améliorées pour les enseignants, dont le statut actuel s'aligne sur celui des autres fonctionnaires. En cas de maladie la couverture est la suivante:

— 100% du traitement pendant 12 mois
— 80% du traitement pendant les 6 mois suivants

le tout dans une période de 730 jours consécutifs.

La durée de ces prestations ne peut dépasser 730 jours dans un total de 1095 jours civils.

Une disposition de cet article prévoit également que «moyennant une prime versée par le fonctionnaire, l'Etat garantit à concurrence de 730 jours la totalité du traitement».

Quelques remarques

Ce règlement entré en vigueur le 27 août théoriquement, devra — au moins pour certains articles — être complété par des instructions d'application. En effet, nous ne connaissons pas le montant de la prime complémentaire mentionnée ci-dessus ni son mode de perception, ni la forme de consultation des enseignants puisque cette assurance complémentaire ne sera pas obligatoire.

Ces nouvelles dispositions couvrent presque intégralement les prestations que nous offre l'assurance «Perte de gain». Il est donc nécessaire que nous revoyions la question avec cette compagnie. Pour l'instant nous prions les collègues affiliés à cette assurance de groupe de surseoir au paiement de leur cotisation tant que nous n'avons pas revu les conditions d'assurance. Quelques collègues suggèrent de porter la durée de la couverture «Perte de gain» à trois ans. A étudier donc.

Dès que nous serons plus au clair sur les prestations complémentaires de l'Etat, nous ne manquerons pas de le faire savoir à nos membres.

Le nouveau statut du corps enseignant comporte encore de nombreuses modifications par rapport à ce que nous connaissions antérieurement, par exemple en matière de congés pour examens universitaires. Vu sa longueur, il est impossible d'imaginer une publication dans ces colonnes. Le comité demandera à l'autorité scolaire de quelle manière (classeur, fiches, etc.) ce document important et essentiel pourra être porté à la connaissance de tous les enseignants. Pour l'instant nous suggérons que ceux et celles qui ont besoin d'urgence de ce document se procurent la FAO N° 94, à défaut se renseignent à la DEP ou secrétariat SPG.

Prévisions pour l'exercice 1979/1980 - SPG

		Charges	Profits
300	SPR	90 000.—	
400	Assurances	2 500.—	
401	Allocations familiales secrétaire	2 000.—	
410	Traitement président y compris charges sociales de l'Etat	66 000.—	
411	Appointements divers (membres, exp. lettres par les écoles)	10 000.—	
412	Appointements secrétaire(s)	20 000.—	
420	Loyer + chauffage	10 000.—	
430	Frais bancaires	100.—	
440	Entretien, réparation machines, matériel	2 500.—	
450	Amortissements s/mobilier, machines	900.—	
460	Electricité, téléphone	3 500.—	
470	Frais postaux	5 000.—	
471	Secrétariat, frais bureau	7 000.—	
472	Abonnements journaux	750.—	
480	Propagande, publicité, impressions	7 000.—	
	Relations (nouveaux brevetés)	500.—	
490	Réunions, réceptions Genève	7 500.—	
491	Assemblées ordinaires	800.—	
492	AAA	1 000.—	
493	Délégations hors Genève	5 000.—	
500	Cotisations à recevoir (retard)		15 000.—
600	Cotisations 1979/1980		196 000.—

Jacqueline Breda
Trésorière

Le fil de Liliane

(Conte sonnant et... trébuchant, lorsqu'il s'agit de payer!)

Les contes sont à la mode (les comptes aussi quand on trouve des factures en rentrant de vacances, des PTT par ex.). En voici donc un que je vous conseille de lire, sinon les oreilles vous sonneront!

Il était une fois, dans un «coin de terre» genevois, une «gouvernante» qui, après plusieurs années de sa pratique enseignante, fut élue présidente de la Société des Prodiges Gouverneurs[1]. Sa nouvelle fonc-

1) prodige: tout à fait étonnant
gouverneur: chargé de l'éducation d'un prince ou d'un jeune homme de distinction (Larousse en 2 volumes).

tion modifia quelque peu son rythme de vie et ses proches durent faire preuve de bonne volonté et de compréhension pour accepter un quotidien aux horaires bizarres et incertains. Au bout de quelques temps tous s'en accommodèrent, jusqu'aux objets usuels. La machine à laver consentit à fonctionner moins souvent; le frigo accepta de n'être rempli que de temps à autre; l'aspirateur se laissa manier par la femme de ménage et les repas s'habituèrent aux horaires les plus irréguliers. Bref, tous s'étaient faits à ce nouveau mode d'existence, tous sauf UN habitant du lieu qui lui, tomba malade. Il se mit à crier, gémir, sangloter de plus en plus souvent. Il ne laissait plus une minute de tranquillité à sa maîtresse. Il la dérangeait pendant les repas, la sortait de son bain. Sa toux parfois sèche et stridente la sortait du lit à des heures indues, l'empêchait de savourer son café, de siroter l'apéro, sur la terrasse, avec les amis.

Elle eut beau le prendre par le récepteur, le changer de place, lui caresser le cadran, lui parler longuement, lui raconter sa journée, ses joies et ses déboires, les lui répéter dix fois par jour, rien n'y fit. Il pleurait (comme celui de Clo-Clo), sonnait (comme chez Gaston, mais elle répondait) à toute heure du jour et parfois de la nuit.

Son propriétaire n'en pouvant plus appela un spécialiste qui établit le diagnostic suivant:
— crampes chroniques des grelots,
— inflammation aiguë du cornet,
— surchauffe du récepteur,
— déformation du cordon,
— usure sérieuse du zéro, du trois, du six, et du neuf.

Les chaleurs de l'été atténuèrent et même stoppèrent cette «sonnite chronique» et c'est non sans appréhension que sa patronne sentait revenir les brumes automnales et la rentrée.

Un seul remède pouvait aider, il fallait que les confrères du malade cessent à tout prix de lui chatouiller les sonnettes avant 8 h. le matin, après 18 h. le soir et pendant les repas.

Un article passa dans le journal de la société et peu à peu les propriétaires d'appareils semblables prirent l'habitude de tenir la tasse d'une main et la tartine de l'autre (avant 8 h.); la fourchette d'une main et le couteau de l'autre (entre 11 h.30 et 13 h.30). Le soir, ils embrassaient tendrement leur petit(e) ami(e), mais surtout pas le récepteur...

A bon appeleur, salut! *Eve*

P.S. Ne transformez pas la SPG en Société des Prodigues du Grelot.

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, **1204 Genève.**
Tél. (022) 29 26 60.

NEUCHATEL

Comité central

Le 31 août 1979 s'est tenue la première séance du CC de cette année scolaire 1979-1980. Les délais de rédaction sont tels que vous ne pourrez lire le compte rendu de cette séance que dans le numéro 28, soit le 21 septembre.

A l'ordre du jour (en commun avec la Conférence des présidents de sections):

1. Projet de nouvelles structures du SAE-SPN (présentation et discussion).
2. Rôle des sections dans notre syndicat (rappel et définition).
3. Intervention des sections dans les actions de propagande et de recrutement.

Rendez-vous donc au numéro 28.

J.-P. Buri.

49... 54... 100???

C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance de l'arrêté pris par le Conseil d'Etat en date du 6 juillet 1979, arrêté fixant à 54% du traitement de base l'allocation de renchérissement.

Cette décision démontre que peu à peu le GAPEN prend conscience de ses possibilités même si pour le moment certains le boudent encore.

L'indice des prix à la consommation a peu varié de janvier 1978 (100,3 points) à décembre 1978 (101,0 points). Mais il n'en est pas de même cette année: janvier 1979: 101,4 points et mai 1979: 103,7 points. Ce 3,35% d'adaptation du traitement réel est donc un minimum bienvenu.

Une remarque s'impose toutefois: jusqu'où ira-t-on? Nous touchons une allocation dont le montant dépasse maintenant la **moitié** de notre traitement de base. On peut imaginer que dans quelque temps l'allocation rejoigne puis dépasse ce traitement de «base». Nous pensons que l'un des buts que nous devrons poursuivre consiste à obtenir une recalculation de notre traitement de base de manière à ce que l'allocation de renchérissement ne représente qu'un pourcentage «cohérent» de celui-ci.

Aménagement horaire

Les mesures particulières prises pour la rentrée scolaire 1979-1980 sont les suivantes:

a) dans l'enseignement primaire: octroi d'un supplément de fonction aux titulaires de classes mêlées et fixation de l'indice des maîtres spéciaux à 31 (périodes);
b) dans l'enseignement secondaire inférieur: fixation de l'indice des maîtres de l'enseignement secondaire inférieur porteurs d'une licence, d'un BESI ou d'un brevet spécial de langue, à 28 (périodes); fixation de l'indice des maîtres spéciaux à 31; fixation de l'indice des maîtresses ménagères à 31;
c) dans l'enseignement technique et professionel: fixation de l'indice à 28 pour les maîtres de branches générales porteurs du brevet fédéral.

Rappelons qu'au niveau secondaire inférieur, les maîtres et maîtresses préprofessionnels enseignent selon un indice fixé à 30, et qu'au niveau primaire cet indice est de 29. Le 29 juin 1979, le DIP rappelait qu'il n'a jamais varié quant aux obligations fondamentales des instituteurs et institutrices qui ont **tous** à assumer, pour le même traitement, des prestations hebdomadaires de 29 périodes:

degrés primaires

	1	2	3	4	5
Horaire général de la classe	23	26	27	29	29
Heures à disposition pour des obligations particulières du type socio-éducatif:	6	3	2	—	—
total:	29	29	29	29	29

L'horaire général n'a pas été modifié **pour les élèves.**

J.-P. Buri.

Section de Neuchâtel-district

Membres du SAE-SPN!

Rendez-vous au Restaurant des Beaux-Arts, lundi 17 septembre, à 20 h. 15.

Venez nombreux (vous êtes **tous** invités) dialoguer avec l'infatigable et dynamique Jacques Mühlethaler qui malgré sa... grève de la faim (!) n'a rien perdu de son enthousiasme.

Nous espérons que l'«Educateur» N° 26 aura «trouvé» une place pour le compte rendu du Congrès 1979 de l'EIP, à Roubaix, en juin 1979.

J.-P. Buri.

Forum des maîtresses d'économie familiale

Le prochain forum destiné aux maîtresses d'économie familiale aura lieu le

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1979

à Neuchâtel, Eurotel (avenue de la Gare) à 14 h. 30.

Langue II

La commission Langue II se réunit le jeudi 6 septembre. A l'ordre du jour:

— l'état de la situation en Suisse romande, dans notre canton;
— préavis de la commission (consultative) sur le projet d'expérimentation du cours romand d'allemand;
— suite des travaux.

Le projet d'expérimentation de l'allemand dès 1980 (en 4e en 1980-1981, en 5e en 1981-1982) s'appliquerait sur un échantillon de classes réparties dans les districts de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers (environ 270 élèves). Il a été élaboré par le CNDP.

Ce projet tient compte largement d'un rapport rédigé par le directeur des cours de perfectionnement à l'intention de la Conférence des directeurs et inspecteurs du 18 juin 1979. En particulier de l'hypothèse III de ce rapport qui envisage le **recul** de l'allemand **généralisé** APRÈS le **français**, en clair généralisation de l'allemand en 1988-1989 en 4e primaire, en 1989-1990 en 5e.

Ce recul présente des avantages et des inconvénients:

— une charge nettement plus «étalée» dans le domaine des recyclages, du financement, une «non-superposition» des opérations français et allemand;
— un renvoi important dans le temps de l'allemand, le non-respect du calendrier romand et cantonal, l'impact politique éventuel.

Un prochain «Educateur» vous rendra compte des préavis émis par la commission.

J.-P. Buri.

Alain Thiébaud

Alain... tu étais l'ami de tout le monde... celui à qui l'on pouvait demander n'importe quoi... celui qui ne refusait jamais rien à personne...

Alain... là où tu étais régnaient la joie de vivre et la bonne humeur... tu rayonnais... et tes rayons nous captaient tous...

Alain... ton amitié était gratuite... ta bonté et ta générosité sans limites...

Alain... tu étais le plus merveilleux des collègues... toujours là quand on avait besoin d'aide...

Alain... tu ne savais pas dire non... tu donnais... tu donnais sans jamais rien attendre en retour...

Alain... on pouvait sonner à ta porte à n'importe quel moment... ton accueil était toujours des plus chaleureux...

Alain... tes fleurs, tes arbres... tu les aimais... c'est à eux que tu confiais tes peines... à nous, tu réservais ton sourire...

Alain... jamais tu ne te plaignais de ton sort... jamais tu ne laissais paraître ton découragement et tes souffrances... et pourtant...

Alain... toi, toujours si gai... tu aimais la vie... tu VOULAIS vivre...

Alain... ton sourire, ta chaleur, ta générosité, ta bonté, ta gentillesse...

Alain... tu laisses un vide immense derrière toi...

Alain... jamais nous n'oublierons l'être merveilleux que tu étais...

R.G.I.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4.
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Service de l'enseignement primaire

Mise au concours

En raison de la mise à la retraite du titulaire, un poste d'

INSPECTEUR(TRICE) D'ÉCOLES

est à repourvoir au service de l'enseignement primaire.

Exigences:

— certificat pédagogique ou titres équivalents;
— expérience pédagogique, dont une partie au moins dans l'enseignement primaire;
— aptitudes à l'administration scolaire.

Traitement et obligations: légaux.

Entrée en fonction: 1er décembre 1979.

Les places mises au concours dans l'administration cantonale sont ouvertes indifféremment aux femmes et aux hommes.

Pour tous renseignements, s'adresser au chef du service de l'enseignement primaire (tél. 038/22 39 08).

Les offres de service manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de titres et certificats, doivent être adressées à l'Office du personnel de l'Etat, rue du Château 23, 2001 Neuchâtel, **jusqu'au 1er octobre 1979.**

des valeurs sûres ...qu'ils garderont

PETIT ATLAS LAROUSSE
sous la direction de G. Reynaud-Dulaurier.

Pour la première fois, un ouvrage qui condense et associe, sous une forme particulièrement maniable, les deux aspects essentiels de la description du monde :

- la géographie générale (48 pages) : traitée par thèmes, pour favoriser la comparaison et la réflexion logique sur tous les phénomènes naturels (climat, géophysique, écologie) et sur l'ensemble des réalités humaines et économiques ;
- les cartes physiques et politiques : 72 planches de cartes de nomenclature (dont 10 à grande échelle pour la France), avec un index d'environ 10 000 noms.

Un volume cartonné (19 x 23,5 cm), 152 pages, dont 120 en couleurs.

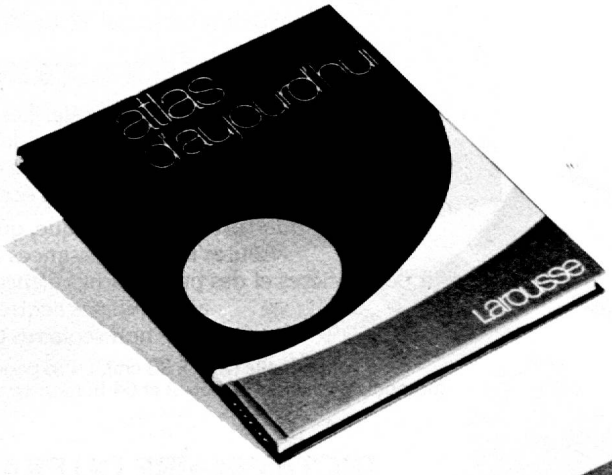

et, pour une étude plus approfondie :
ATLAS D'AUJOURD'HUI
sous la direction de G. Reynaud-Dulaurier.

Conçu pour tout l'enseignement secondaire, il accorde une importance particulière aux données économiques et humaines, dans le monde et plus spécialement pour les pays de la C.E.E.

Un volume cartonné (22,5 x 29,5 cm), 156 pages, dont 112 de cartes en 6 couleurs et 32 pages d'index (environ 16 000 noms).

ATLAS HISTORIQUE LAROUSSE
sous la direction de Georges Duby, de l'Institut.

Seul ouvrage de cette valeur et de cette importance dans l'édition francophone, il établit une histoire globale des civilisations, de la préhistoire à nos jours, mise en évidence par la représentation cartographique des faits, et donc des rapports entre ces faits.

Un volume relié (23 x 29 cm), 430 cartes toutes accompagnées d'une notice, 340 pages dont 20 de chronologie et 48 d'index.

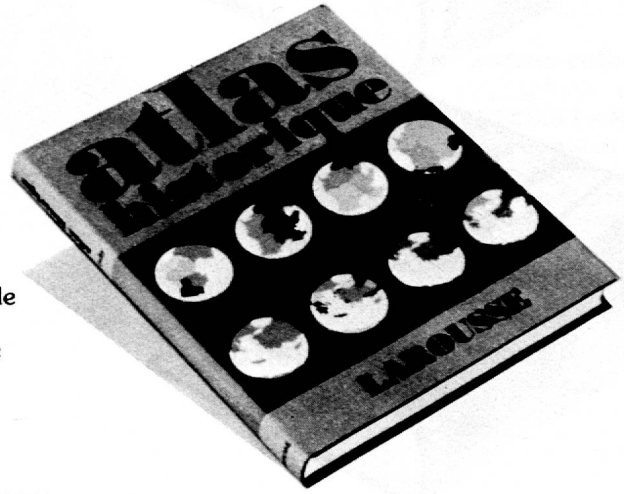

Larousse

des valeurs sûres
...qu'ils garderont

• de 7 à 10 ans

NOUVEAU
LAROUSSE DES DÉBUTANTS

Il met à la portée de l'enfant tout le vocabulaire qu'il cherche à comprendre ;

il fait découvrir le sens des mots par des exemples concrets, présentés dans des phrases simples ;

il renforce l'intérêt des explications par l'attrait d'une abondante illustration tout en couleurs, groupée par planches thématiques qui permettent d'enrichir méthodiquement le vocabulaire et d'ouvrir sur les activités d'éveil.

Un volume cartonné (14 x 19 cm), plus de 16 000 mots, 844 pages dont 96 planches de dessins en couleurs.

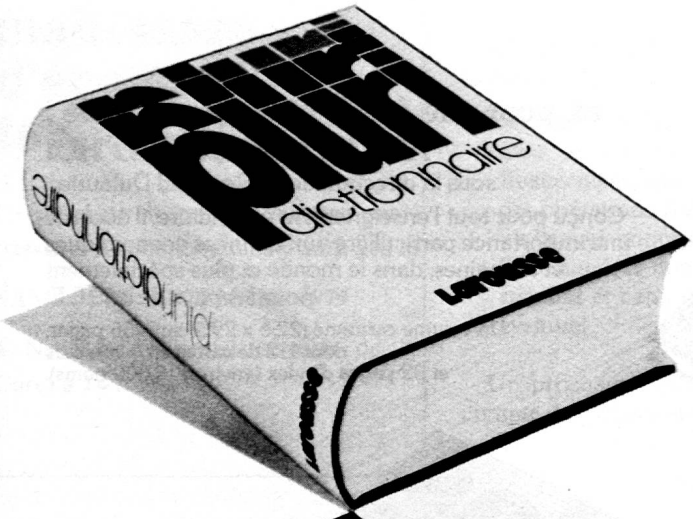

• de 11 à 15 ans

collèges et cycle d'orientation

PLURIDICTIONNAIRE

Ouvrage de formation générale, il est à la fois :
dictionnaire de la langue, qui aide à mieux comprendre et à mieux utiliser le français, écrit et parlé ;

dictionnaire encyclopédique, qui explique toutes les connaissances humaines, à partir des matières et des programmes d'enseignement ainsi que des centres d'intérêt non scolaires des élèves.

Un volume relié (15,5 x 23 cm), 1 496 pages illustrées (nombreux schémas et cartes) et 64 hors-texte en couleurs.

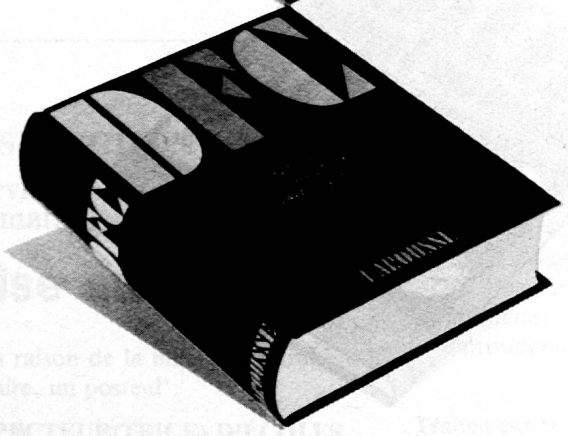

DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN
manuel et travaux pratiques

Pour tous les cours de français, un véritable manuel d'apprentissage de la langue.

Dictionnaire de phrases autant que dictionnaire de mots, il permet d'acquérir la maîtrise des moyens d'expression en associant, avec de nombreux exemples, la connaissance du vocabulaire et celle de son fonctionnement.

Un volume cartonné (14 x 19 cm), 25 000 mots, 1 264 pages, 90 tableaux de grammaire, 85 tableaux de conjugaison.

Larousse

des valeurs sûres ...qu'ils garderont

collection "Dictionnaires de l'anglais contemporain"

Les seuls dictionnaires d'anglais recommandés aux débutants par de nombreux professeurs parce qu'ils familiarisent tout de suite avec les mécanismes de la langue en même temps qu'avec le vocabulaire. Ils contribuent à l'apprentissage de l'anglais au même titre que les manuels.

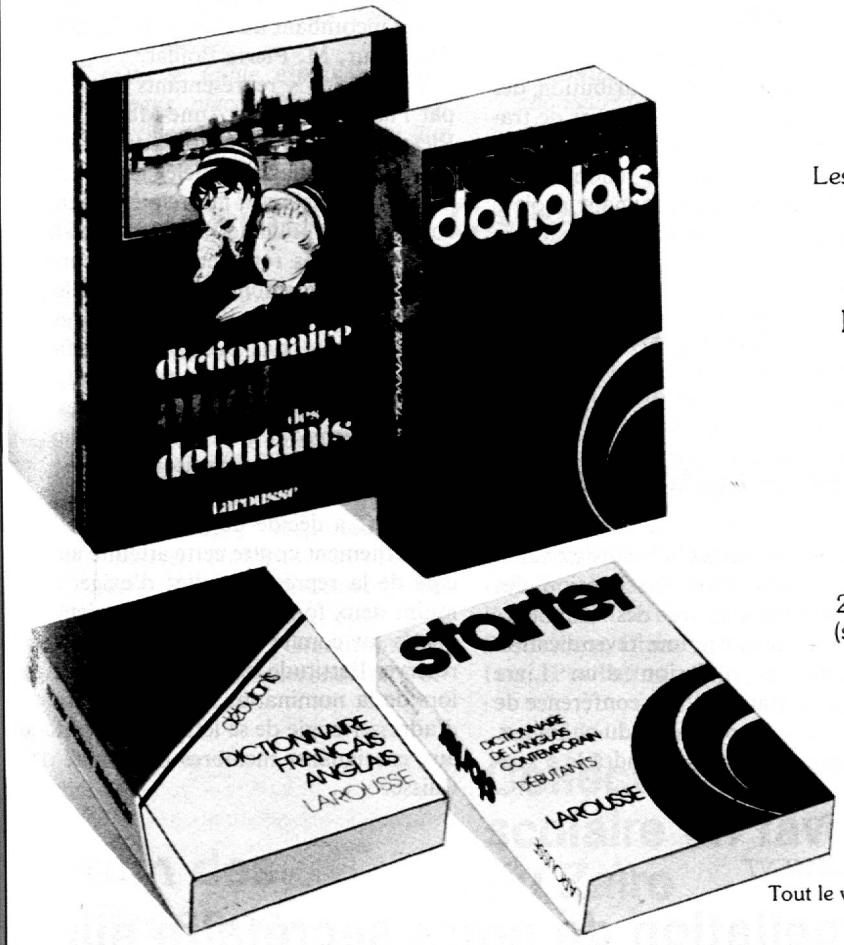

Enseignement secondaire, 1er cycle (ou 2e langue)

- **STARTER anglais-français**
- **DÉB français-anglais**

Les 1 000 mots du vocabulaire essentiel de l'anglais avec toutes les remarques grammaticales utiles, (chaque volume broché, 10 x 14,5 cm).

- **DICTIONNAIRE ANGLAIS DES DÉBUTANTS anglais-français**

Un Starter illustré pour comprendre encore plus vite et mieux grâce aux dessins et aux photos en couleurs, (broché 14 x 19 cm).

- **DICTIONNAIRE D'ANGLAIS NIVEAU 1 anglais-français**

2 500 mots avec des remarques plus approfondies (sur la grammaire, les différents sens, les faux amis, contraires, synonymes, etc.), (broché 11 x 17 cm).

autres collections

COLLECTION "APOLLO"
DICTIONNAIRES BILINGUES LAROUSSE
thème et version
(allemand - anglais - espagnol - italien - portugais - russe)
Tout le vocabulaire actuel réellement utilisé dans la vie courante, (reliés, 10,5 x 14,5 cm).

Enseignement secondaire, 2e cycle et supérieur

COLLECTION "SATURNE"
DICTIONNAIRES MODERNES LAROUSSE
thème et version
(allemand - anglais - espagnol - anglais/espagnol)
Très riches en néologismes, locutions, idiotismes, avec de nombreux exemples et observations grammaticales, des tableaux de vocabulaire et d'importants précis de grammaire, (reliés, 15,5 x 23 cm).

chez tous les libraires
Larousse

Pas de vacances pour le CC

Pendant que vous prépariez vos vacances, pendant que vous vous reposiez en vacances, le CC s'est réuni à deux reprises pour traiter des problèmes urgents du syndicat et de l'Ecole jurassienne. Les nominations dans les commissions scolaires cantonales, les gratifications d'ancienneté, le chômage, la caisse de pension de l'Etat ont été les points forts de ces réunions.

Quatre commissions scolaires cantonales ont été formées sans que le SEJ ait été consulté. Il s'agit des commissions du baccalauréat, du brevet primaire, des équivalences et des moyens d'enseignement pour les écoles secondaires. Ces commissions intéressent pourtant au plus haut point le SEJ et son activité, celle du baccalauréat comme les autres, puisque la nouvelle voie de formation passe par l'obtention de ce titre.

C'est pourquoi le CC a écrit au Département de l'éducation pour lui exprimer son regret et pour s'informer des bases légales qui ont motivé la procédure adoptée. Le département, dans sa réponse, a indiqué les articles de loi sur lesquels il s'était fondé. Pour le CC, l'interprétation des articles prête à discussion. Il reviendra sur cet objet lors de sa prochaine entrevue avec les représentants du canton.

Gratifications d'ancienneté

Le SEJ a demandé à la DIP du canton de Berne d'octroyer aux enseignants jurassiens des gratifications d'ancienneté proportionnelles aux années de service pour ceux qui totalisent 25 ou 35 ans d'activité. Si les arguments de la DIP sont fondés, il semble au CC/SEJ qu'en se basant sur l'article 9 du décret de 1972, on peut considérer le transfert du corps enseignant jurassien dans la République et Canton du Jura comme étant un cas de force majeure, puisque indépendant de la volonté des enseignants jurassiens. En conséquence, le SEJ adressera une nouvelle requête à la DIP du canton de Berne.

Chômage et solidarité

Trois membres du comité ont assisté à titre personnel à une séance dite « de solidarité » en faveur des enseignants au chômage. Convoquée par une enseignante de Delémont, cette séance a réuni une cinquantaine de collègues, membres des syndicats SEJ, VPOD et CRT.

Notre secrétaire a informé les participants sur les activités menées par le SEJ en faveur des enseignants sans place et en particulier sur les propositions que fera le syndicat concernant l'officialisation de l'enseignement en duo et l'octroi de congés prolongés de famille.

Un jeune enseignant sans place a regretté le manque d'équité dans l'attribution des remplacements, le nombre de jours de travail et les recherches d'emploi imposés pour obtenir les indemnités de chômage et l'absence de dispositions donnant droit à des indemnités en cas de chômage partiel.

Une représentante du groupe « enseignants » de la section de la VPOD de Bienne, qui a déploré en passant la prise de position négative de la SEB pour l'initiative en faveur d'une diminution des effectifs des classes, a eu à l'adresse de notre syndicat des propos outranciers que certains de nos membres, présents dans la salle, ont nuancés.

Un représentant de la CRT a insisté sur la similitude existant entre la situation des chômeurs enseignants et des chômeurs ouvriers. Il a préconisé une revendication intersyndicale, la diffusion d'un Livre Blanc et l'organisation d'une conférence de presse consacrée au problème du chômage. Une prochaine réunion se tiendra le 5 septembre.

A la Caisse de pension du canton

Pierre Ielmi a présenté un rapport complet sur la première assemblée des délégués de la Caisse de pension de la République et Canton du Jura qui s'est tenue le 29 juin. Au cours de celle-ci, notre collègue B. Nappez a été désigné comme président de l'assemblée. Un autre enseignant, J. Thuler, fonctionnera comme 2e vice-président.

Le comité comptera 11 membres, soit 5 proposés par les deux syndicats affiliés à la caisse de pension, le SEJ et l'AJPE (Association jurassienne du personnel de l'Etat), et 5 désignés par le gouvernement, la présidence incombant au chef de la Justice et de l'Intérieur, M. Pierre Boillat.

Trois de nos représentants ont été élus par l'assemblée, soit Anne-Marie Choulat, Pierre Ielmi et Jean-Marie Voirol, les deux autres sièges allant aux délégués de l'AJPE.

Or, en assistant à la première séance du comité, le 13 juillet, quelle ne fut pas la surprise pour nos représentants de constater que les cinq membres nommés par le gouvernement étaient tous fonctionnaires.

Ainsi, suite à la décision injustifiée du gouvernement, le corps enseignant, bien que constituant le 60 % des membres de la caisse de pension, n'est représenté dans son comité de gestion qu'à raison de 30 % (3 sur 10).

Le CC a décidé de protester auprès du gouvernement contre cette atteinte au principe de la représentativité; d'exiger qu'au moins deux fonctionnaires élus soient remplacés au comité par des enseignants; de réserver l'attitude des délégués enseignants lors de la nomination de l'administrateur; d'adresser copie de sa lettre de protestation aux enseignants membres du comité de la Caisse.

A. Babey.

AU PARLEMENT

Interpellation de notre secrétaire sur la question des enseignants sans place

René Bilat, secrétaire permanent du SEJ, député, a développé le 7 juin dernier l'interpellation suivante devant le Parlement:

Par le biais de l'objet actuellement en discussion, je me permets d'attirer l'attention du gouvernement sur un secteur qui touche à la fois à l'Etat et à la formation: je veux parler des enseignants sans place.

Actuellement une soixantaine, enseignants primaires pour la plupart — ils seront plus nombreux encore à la fin de la présente année scolaire —, attendent de pouvoir exercer la profession pour laquelle ils ont été formés.

Remplaçants, pour les plus heureux, chômeurs pour la plupart, ils sont soumis par les directives de l'Ofiamt et celles édictées par le Tribunal cantonal bernois des assurances, à la présentation mensuelle de dix recherches d'emploi. Trouvent-ils une occupation hors profession pour justifier qu'ils ont travaillé pendant 150 jours — 30

semaines d'école sur les 40 annuelles — alors, ils ne sont plus disponibles à la centrale des remplacements et manquent ainsi des remplacements souvent intéressants.

Les enseignants-chômeurs vivent une situation particulièrement pénible car ils n'ont, de par leur formation spécifique, aucun débouché possible hors de l'enseignement. Nombre d'entre eux caressent l'espoir de poursuivre leurs études en vue de l'obtention du brevet d'enseignement aux écoles secondaires. Mais la loi bernoise, encore en vigueur pour les candidats au brevet secondaire, sera vraisemblablement remplacée par une législation jurassienne sur la formation des enseignants aux écoles secondaires. On ne sait rien encore de cette loi: maintiendra-t-elle l'actuel mode de formation en augmentant le nombre de semestres requis ou exigera-t-on des futurs maîtres secondaires une licence? Autant d'inconnues qui retiennent les éventuels candidats à ces études.

Enfin, reste le faible espoir pour les enseignants sans place d'être titularisés. Cette perspective s'amenuise à mesure que se dessine la volonté de fermer des classes, classes uniques de hameaux pour la plupart, et ce, sous couvert d'arguments pédagogiques ou démographiques discutables, qui me paraissent plutôt cacher un désir d'économie non avoué.

Si la République et Canton du Jura, et encore moins ses autorités, n'est pas responsable de la pléthore actuelle chez les enseignants primaires, nous nous devons toutefois d'en atténuer, sinon les conséquences, du moins l'acuité.

C'est pourquoi je demande au gouvernement:

- *de déconseiller fermement aux communes la fermeture de classes,*
- *d'encourager celles qui en éprouvent le besoin à en ouvrir de nouvelles,*
- *de préparer sans délai une législation sur la formation des enseignants aux écoles secondaires,*
- *de contribuer à faciliter aux enseignants chômeurs l'obtention des allocations de chômage.*

Nos délégués à la Caisse de pension

Michel Aubry, instituteur, Saignelégier; Alphonse Bilat, instituteur, Le Noirmont; Sabine Charmillot, institutrice, Courrendlin; Monique Chèvre-Allemann, institutrice, Delémont; Anne-Marie Choulat, institutrice, Cornol; Théo Gerber, instituteur, Courtedoux; Pierre Ielmi, instituteur, Bassecourt; Sylvain Michel, instituteur, Bassecourt; Pierre Migy, instituteur, St-Ursanne; Marcel Noirjean, instituteur, Saulcy; Marc Rebetez, instituteur, Les Bois; Jean Thuler, instituteur, Alle; Yves Vuillaume, instituteur, Grandfontaine; Jean-Marie Voirol, maître secondaire, Porrentruy; Bernard Nappez, m. secondaire, Porrentruy; Paul Simon, m. secondaire, Saignelégier; Francesco Moine, m. secondaire, Delémont; Gervais Humair, m. secondaire, Vicques; Alain Steiner, professeur, Porrentruy; Henri Monnerat, professeur, Delémont; Philippe Rottet, maître éc. prof., Delémont; Philippe Wicht, professeur, Porrentruy; Jean-Claude Petitjean, Delémont; Odile Voirol, jard. d'enfants, Lajoux; Josiane Erard, maîtr. ouvrages, Delémont; Thérèse Cramatte, maîtr. ouvr., Porrentruy; Claire Meury-Jobé, maîtr. éc. fam., Porrentruy.

Forum des maîtresses d'économie familiale

Le prochain forum destiné aux maîtresses d'économie familiale aura lieu le

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1979

à Neuchâtel, Eurotel (avenue de la Gare) à 14 h. 30.

Collecte de matériel scolaire en faveur du Zaïre

Le Comité SEJ a décidé de s'associer à l'action entreprise par la SPR en faveur du Zaïre. Comme dans de nombreux pays en voie de développement, le matériel scolaire, même le plus simple, fait ici cruellement défaut. Chers collègues, en rangeant vos armoires et vos pupitres à la fin de l'année scolaire, vous avez certainement découvert des cahiers qui ne correspondent plus aux normes, des paquets de feuilles un peu jaunies que vous n'utiliserez plus, des crayons de couleurs qui «n'ont plus la bonne longueur». Surtout ne jetez rien. Informez votre directeur de vos découvertes. Il se fera un plaisir de prendre contact avec le secrétaire René Bilat, tél. (039) 53 12 77, qui l'informera sur la procédure à suivre pour la récolte de ce matériel.

A. Babey.

Chœurs d'enfants

A l'occasion de la Fête-concours de l'Union des chanteurs jurassiens, les 13, 14 et 15 juin 1980, se rassembleront au Noirmont de nombreux chanteurs et chanteuses.

C'est le samedi après-midi 14 juin que les chœurs d'enfants pourront ravir jury et public.

Ces chorales déjà constituées ou à constituer dans le cadre scolaire ou villageois devront interpréter un ou deux chants à choix, ainsi qu'un chœur d'ensemble.

Les inscriptions provisoires sont à faire parvenir d'ici fin octobre à M. Gérard Paratte, président du CO, 2725 Le Noirmont.

Cours

4.6.2
Crochet (ACBMOSJ)
Mmes Buchwalder et Willemin. Dès le 17 octobre, à Porrentruy.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

Colonie de vacances? Semaine d'études?

Pourquoi perdre du temps et faire des frais inutiles, si vous pouvez atteindre 180 camps de vacances avec une seule demande — gratuitement! Une carte avec «qui, quand, quoi, combien» suffit.

contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

JURA + JURA BERNOIS

Centre de perfectionnement

COURS ET MANIFESTATIONS DU MOIS D'OCTOBRE 1979

1.2.1. **Allemand:** Office de recherche et de planification pédagogiques. En automne. 1.20.1 **Allemand:** Office de recherche et de planification pédagogiques. 1re quinzaine d'octobre. 2.1. **L'éducation permanente et l'école, aujourd'hui:** en automne. 4.9.12. **Mathématique: information - sensibilisation** (CIM): M. P.-A. Joset. Octobre, à Bienne. 5.19.1. **Bâtir - construire:** Mme N. Bechtel. Dès le 27 octobre à Bienne. 5.25. **Adaptation d'un patron du commerce** (USPM): Mlle Pierrette Monnier. 11 et 12 octobre à St-Imier. 5.48. **Dessin - recherche personnelle en dessin et peinture:** M. G. Tritten. Eventuellement en automne. 5.64.3 **Méthodologie et didactique des langues étrangères** (CPS): Commission langues étrangères de la SSPES. Fin septembre-début octobre, en Valais. 5.64.6. **Géométrie** (CPS): Commission romande de mathématique. 3 au 6 octobre à Porrentruy. 5.64.7. **Aspects épistémologiques et évolution historique des concepts fondamentaux de la physique** (CPS): Commission romande de physique. 15 au 18 octobre à la Petite Scheidegg. 5.64.8. **Ecologie du sol** (CPS): Commission de biologie de la Société suisse des professeurs de sciences naturelles. 1er au 4 octobre à Neuchâtel 5.64.12. **L'informatique dans l'enseignement secondaire** (CPS): Groupe de coordination informatique. En octobre à Interlaken. 5.71.1. (5.106.7) **Mass media et enseignement:** M. R. Duboux. 11, 12 et 13 octobre à Bienne. 5.80.1. **Logopédie:** Mme Diener. Dès le 23 octobre à Bienne. 5.97.1. **La bibliothèque scolaire - Cours I:** Dès octobre à Bienne. 5.105.1. **Quelques romans étrangers du XXe siècle:** M. J.-P. Pellaton. Dès le 26 octobre à Moutier. 5.108.1. **Animation - conduite de réunions:** M. Ph. Poussière. 8 au 12 octobre à Moutier. 5.108.3. **Dynamique mentale et créativité:** M. Ch. Baroni. 1er au 3 octobre à Moutier. 5.110.9. **Travaux sur bois et décoration à la peinture paysanne:** Mme S. Salomon. Dès le 17 octobre à Bienne.

JURA BERNOIS

Extrait des délibérations du CP/SEJB

6 juin 1979

Une grande partie de la séance a été consacrée à la préparation de la 1re Assemblée générale de la SEJB. Mais d'autres problèmes importants ont été abordés.

Synodes: pendant ou en dehors des heures d'école?

La réglementation n'est pas la même pour l'école primaire que pour l'école secondaire. En effet, les enseignants primaires ont droit à 4 leçons par semestre pour participer aux synodes, ce qui n'existe pas pour les enseignants secondaires. Cela pose donc le problème de la participation de ces derniers à nos activités pédagogiques et syndicales. Cette question doit être absolument mise au clair, car cette situation fausse nous cause du tort.

Heures d'allégement à 50 ans

Les propositions de la SEJB seront examinées par la DIP, mais aussi par les autres directions concernées. Le Comité cantonal SEB prendra également position.

Fonds Mimosa et CIP

Le comité provisoire prendra contact avec le comité du SEJ, afin d'organiser une séance commune pour décider de l'avenir de ces deux institutions.

Chômage des enseignants

Le président envisage la mise sur pied d'un groupe de travail qui pourrait être chargé d'étudier les conditions de chômage, les relations chômeurs-office de chômage, l'aide que la SEJB pourrait apporter aux chômeurs par des conseils ou des interventions auprès de l'office de chômage.

Ultime séance du CP/SEJB

Relevons que cette séance a été la dernière du comité provisoire. Dès le mois d'août, un premier Comité central SEJB se mettra au travail. Merci aux membres du CP qui abandonnent leur fonction de leur collaboration efficace... et bonne chance aux membres du nouveau comité!

J. Paroz

Redacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. [illegible] SEB,
B[illegible] 16 [illegible] SERNE

Forum des maîtresses d'économie familiale

Le prochain forum destiné aux maîtresses d'économie familiale aura lieu le

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1979

à Neuchâtel, Eurotel (avenue de la Gare) à 14 h. 30.

VALAIS

LEXIDATA

Echange de fiches

Parmi les enseignants qui ont créé des fiches Lexidata pour leurs élèves, lesquels seraient disposés à des échanges entre collègues?

Ceux qui sont d'accord de fournir des fiches qui seront photocopiées ou multicopiées à l'intention des collègues et ceux qui voudraient obtenir au prix coûtant des copies de fiches faites par d'autres enseignants voudront bien s'adresser à Gérard Comby, En Sarvaz, 1913 SAILLON (tél. 026/6 20 18).

Il est évident qu'un tel échange est ouvert à tous les enseignants de Romandie et même d'ailleurs!

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
Mme Marie-Noëlle Perrin, La Jeurna,
1871 CHOEX, Tél. (025) 714564

La danse, un art ancien?

On a dit de la danse qu'elle était le plus ancien des arts, vieille peut-être de 25 000 années. Que cela soit vrai ou non n'a guère d'importance. Ce qui en a, c'est que, aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire, les hommes ont dansé. Les fresques murales de l'Egypte antique montrent des danseurs en train d'exécuter de façon saisissante ce que nous appellerions aujourd'hui des «adages», où deux hommes ou plus soulèvent une femme et la lancent dans les airs. Les figures et les mouvements exacts ne peuvent pas être reconstitués, mais il est évident qu'il existait déjà certains pas codifiés qui avaient reçu des noms particuliers. L'Ancien Testament décrit David dansant devant l'arche et, à l'intérieur même du Temple, on dansait pour célébrer le retour du printemps. Dans l'Iliade et l'Odyssée, Homère nous parle des danses des anciens Grecs; la légende hindoue veut que le dieu Siva ait mis le monde en marche en dansant, et l'on dit des étoiles elles-mêmes qu'elles se déplacent en un ballet céleste.

Les premières danses connues étaient exécutées sur le rythme le plus primitif: celui du claquement des mains et du frappement des pieds. Il ne s'agissait ni de spectacle ni de réjouissances. C'étaient des danses rituelles, magiques ou religieuses, cherchant à répondre au monde naturel et à le maîtriser. Elles n'avaient pas de spectateurs passifs. D'une manière ou d'une autre, la communauté tout entière y participait; elles faisaient partie intégrante de son existence. Des danses magiques d'«évocation» ou d'«imitation» étaient exécutées pour obtenir une chasse fructueuse, une moisson abondante, une guerre victorieuse, un mariage fécond, du beau temps.

Les danses religieuses étaient des cérémonies propitiatoires et des actes d'humilité envers les forces et les processus naturels, que l'on exécutait comme des prières vocales, dans l'espoir d'obtenir la protection de ces forces; ou encore, elles étaient la représentation d'incidents particulièrement marquants, l'interprétation mythique d'une épreuve: le long et difficile voyage de l'âme jusqu'au ciel, la lutte entre un dieu bon et méchant...

Un rituel communautaire

La danse était alors une fonction vitale de la communauté humaine, une réaction au monde et une interaction avec lui. Chaque événement important de la vie s'accompagnait d'une cérémonie rituelle dont la danse était partie intégrante, au même titre que la magie et la religion. Les membres de la communauté participaient à ce rituel; ils ne se contentaient pas de l'observer. La danse pouvait aussi assumer d'autres fonctions communautaires: par exemple la conservation du souvenir de faits historiques dans le cas des danses hula des îles de la Polynésie, où les mouvements de hanches assurent le rythme tandis que les mains miment l'histoire; ou encore elle constituait une célébration du travail, comme la danse qu'exécutent avec leurs pieds chaussés de lourds brodequins les bûcherons des forêts intérieures du Canada français.

Dans la culture orientale aussi bien qu'occidentale cependant, la fonction la plus importante de la danse demeura religieuse jusque bien après la naissance du Christ. En Occident, aux cérémonies grecques en l'honneur de Dionysos succédèrent les fêtes romaines de Flore, les danses lascives des bacchantes et les processions dansées des fêtes de Lupercalia au cours desquelles des jeunes gens frénétiques fouettaient les passants. Plus tard, lors du déclin de l'Empire romain, les premiers chrétiens dansaient dans leurs églises, tournant en cercle autour de l'autel.

En Orient, la danse de la religion hindoue existait déjà plusieurs centaines d'années avant la naissance du Christ et fut codifiée dès l'an 1 avant J.-C., dans le livre Natya Sastra écrit en sanscrit par Bharata. Aujourd'hui, dans les quatre formes régionales de la danse indienne — le Kathak, le Kathakali, le Manipuri et le Bharata Natyam — nous retrouvons les pas et les mudras mis au point il y a plus de deux mille ans, bien que leur nature soit devenue au moins aussi théâtrale que religieuse.

En Europe, toutefois, l'avènement du christianisme a entraîné la dissociation de la danse et de la religion. Au XIIIe siècle, l'Eglise, qui avait jadis bien accueilli la danse parmi ses propres rites, commença à la condamner de façon absolue, comme un héritage du «paganisme». Souvent les danses elles-mêmes subsistèrent mais leur sens religieux se perdit. La danse imitative, à caractère magique, destinée à l'origine à procurer une bonne récolte, devint la danse des paysans, exécutée dans les champs lors de la moisson. La danse nuptiale évolua en danses de réjouissance au banquet de noces. Ces versions séculières n'avaient plus de signification rituelle. Spontanées, provoquées par le besoin de s'exprimer par le mouvement et de se joindre aux autres dans le mouvement, elles traduisaient et renforçaient le sentiment collectif aux moments importants de la vie.

Danses de cour

La danse était toujours de nature communautaire, elle impliquait la participation de tous. Mais, dès le 12e siècle, on vit apparaître une séparation entre types de danse, fondée sur les différences entre les classes sociales. Le développement des règles compliquées de l'étiquette de cour et l'idéal de l'amour courtois amenèrent la noblesse à considérer que les danses frustes et vigoureuses des paysans manquaient de dignité et de raffinement. En outre, les costumes de plus en plus compliqués et pesants des nobles leur rendaient l'exécution de ces danses difficile, sinon impossible. Ils transformèrent donc progressivement les danses paysannes pour les adapter à leur goût et à leur mode de vie; ils les assagirent et les adoucirent, les rendirent plus subtiles et moins vigoureuses. Ces danses devinrent des danses de cour élégantes, gracieuses, avec des figures compliquées, reflétant en fait le rituel de l'étiquette de la cour et les idéaux de l'amour courtois: ce furent le menuet, la gaillarde, la pavane, la volte. Les grandes occasions étaient marquées par des fêtes somptueuses où se mêlaient en un spectacle ambitieux la musique, la danse et le théâtre.

Au XVIe siècle, les spectacles de ce genre étaient devenus si populaires parmi la noblesse que lorsque l'Italienne Catherine de Médicis fut montée sur le trône de France, elle fit appel aux finances royales pour produire, en 1581, un «superspectacle» qui doit être considéré comme le premier «vrai ballet». Baptisé Ballet comique de la Reine, il fut donné à l'occasion des fiançailles du duc de Joyeuse et de Marguerite de Lorraine, coûta la somme stupéfiante de trois millions de francs et fut admiré par un total de dix mille invités pendant les cinq heures que dura sa représentation. Son «chorégraphe» était un maître à danser italien et la troupe était composée de seigneurs et de dames de la cour dansant les gigues, les sarabandes et les pavanes classiques mais dans le contexte d'un thème unique: le mythe de la magicienne Circé qui, dans la mythologie grecque, détournait les marins de leur route et les changeait en pourceaux.

L'immense succès du Ballet comique de la Reine eut un double effet. L'un fut de rendre populaire les spectacles de danse dans la plupart des cours d'Europe; l'autre de renforcer considérablement le prestige du maître à danser, qui était souvent aussi un musicien, et qui entreprit d'approfondir les danses de cour classiques et d'en transformer les pas simples en spectaculaires figures de virtuosité. Des mouvements rapides, des jeux de pied compliqués et des attitudes sculpturales vinrent s'ajouter au vocabulaire chorégraphique.

L'avènement du ballet professionnel

Ceci amena dans l'histoire chorégraphique l'évolution la plus importante depuis la dissociation de la danse et de la religion. En 1661, le roi Louis XIV créa à Paris l'Académie royale de Danse. Celle-ci était conçue comme une école destinée à former des danseurs professionnels, des danseurs pour qui la danse serait un métier, le travail de toute une vie et non, comme cela avait été le cas pour les seigneurs et les dames de la cour, une distraction et un amusement. Dirigée par l'un des plus éminents compositeurs de France, Jean-Baptiste Lully, qui était aussi danseur, et avec Pierre Beauchamp comme maître de ballet, l'école forma la première ballerine professionnelle, Lafontaine, dont les représentations enchantèrent l'élite parisienne.

Et ainsi, avec l'apparition du danseur professionnel, l'une des formes essentielles de la danse en Occident cessa d'être collective. Elle devint, au sens le plus strict du terme, un art théâtral. Le public regardait; le danseur dansait pour le public, à la place du public.

Au XVIIe siècle le ballet avait peu de choses à voir avec celui que nous connaissons aujourd'hui. Quand Lafontaine dansait, ses pas étaient toujours ceux des danses de cour et son costume était celui de la noblesse de la cour: souliers rigides à hauts talons, robes pesantes et volumineuses tombant jusqu'à terre et coiffure en hauteur, d'un équilibre précaire.

Avec des costumes moins incommodes la technique du ballet se développa rapidement. Le maître à danser, devenu chorégraphe au sens moderne du terme, se mit à faire des expériences sur ses danseurs, multipliant les exigences techniques; et les danseurs eux-mêmes, poussés par le désir de se surpasser, fouillèrent et élargirent les possibilités du corps humain en mouvement.

Dans les dernières années du XVIIIe siècle, s'ébaucha une évolution technique qui allait apporter un élément fondamental à l'art du ballet. La danseuse commença à se hisser sur la pointe de ses orteils. Non point pour exécuter les pirouettes, les relevés ou les équilibres que nous voyons aujourd'hui, elle prenait fugitivement une attitude puis se remettait à danser sur les demi-pointes ou sur la plante des pieds.

En 1832, à Paris, Marie Taglioni créa la Sylphide, quintessence du ballet romantique, où un jeune Ecossais est séduit et enlevé à son amoureuse terrestre par une sylphide, génie aérien venu d'un autre monde et doué de pouvoirs magiques. Cette œuvre convenait admirablement à la danse sur pointes, tout comme, neuf ans plus tard, Giselle, histoire d'une jeune paysanne séduite et trahie par un prince travesti en roturier. Giselle meurt de chagrin et est condamnée à danser toutes les nuits en compagnie d'autres jeunes filles trompées comme elle, les Wilis, créatures fantomatiques qui haïssent les hommes. Le succès de ces deux ouvrages entraîna la généralisation et le développement du travail sur pointes dans le ballet.

Lucienne Kaiser

Forum des maîtresses d'économie familiale

Le prochain forum destiné aux maîtresses d'économie familiale aura lieu le

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1979

à Neuchâtel, Eurotel (avenue de la Gare) à 14 h. 30.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28, **1700 Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

VAUDOISE ASSURANCES
Mutuelle Vaudoise + Vaudoise Vie

DIVERS

Service de placement SPR

Allemagne et Angleterre. Places au pair intéressantes dans familles avec enfants, avec possibilité de suivre des cours de langues.

Séjours linguistiques de 3 semaines ou plus dans les divers pays d'Europe.

André Pulfer,
1802 Corseaux.

Rencontres école et cinéma

4 jours à Nyon du 11 au 14 octobre 1979

Un festival de films réalisés par des élèves. Une occasion unique de rencontrer des gens qui, comme vous, se passionnent pour le cinéma (super-8, 16 mm), ainsi que la video, et s'efforcent d'y intéresser leurs élèves!

Des séances de visionnement par thèmes ou par genres qui, en quatre jours, vous font prendre connaissance de la quasi-totalité des films réalisés par des jeunes dans les écoles, les centres de loisirs, les universités de toute la Suisse!

Des débats, colloques, discussions, parfois passionnés mais toujours passionnants, qui suivent chaque bloc de projection et permettent d'entendre les auteurs répondre aux questions qui leur sont posées et s'exprimer sur leurs intentions, leurs difficultés, leurs satisfactions!

Les «Rencontres» de Nyon, c'est tout cela et bien plus encore...

Subsides

Cette année, comme par le passé, nous faciliterons votre venue et votre séjour à Nyon, ainsi que celui de vos élèves, grâce aux subsides que nous alloue généreusement la COSMA. L'obstacle financier étant ainsi levé, nous vous attendons plus nombreux que jamais et nous réjouissons déjà de vous rencontrer à Nyon cet automne.

Pour tout renseignement complémentaire (inscription de films - conditions de participation - frais de déplacement - logement...) n'hésitez pas à nous écrire ou à nous téléphoner.

Renseignements et inscriptions:

Centre d'initiation au cinéma
Chemin du Levant 25, 1005 Lausanne
Téléphone (021) 22 12 82.

Conférence ministérielle sur l'environnement à Berne

Le Conseil de l'Europe fondé il y a trente ans à Strasbourg en tant qu'Institution de collaboration transfrontière compte aujourd'hui 21 pays membres. Outre l'harmonisation politique, il s'efforce de promouvoir une collaboration efficace entre les Etats membres. La protection de l'environnement compte au nombre de ses objectifs prioritaires aux côtés de la sécurité sociale et de la défense des droits de l'homme.

Il fut convenu en 1970, année de la protection de la nature, d'organiser à intervalles réguliers, des conférences européennes ministérielles sur l'environnement. Une première conférence s'est tenue à Vienne en 1973. Les Ministres des Etats membres du Conseil de l'Europe confirmèrent à cette occasion la volonté de leurs pays de collaborer en vue de la protection de l'environnement et de son maintien à un niveau permettant d'assurer une vie digne d'être vécue.

La deuxième conférence ministérielle européenne sur l'environnement a eu lieu à Bruxelles en 1976. Se basant sur les principes définis à Vienne d'un programme européen de protection de l'environnement, il s'agissait tout particulièrement de poursuivre le travail commencé et de le concrétiser dans de premières recommandations. C'est ainsi que les ministres traitèrent entre autres:

— de la définition de buts fondamentaux de la protection de la nature et de l'aménagement du territoire;
— de l'élaboration de mesures pour l'intégration de la classification de l'environnement dans les programmes économiques et sociaux en cours de développement ayant des répercussions sur l'environnement;
— de la promotion de la prise en compte systématique de la compatibilité avec l'environnement des mesures prises par les pouvoirs publics, y compris celles couplées à des activités privées;
— de l'examen, lors de la prochaine conférence (celle de Berne), des progrès réalisés dans le domaine des recommandations édictées à ce jour, d'introduire de nouvelles mesures et de prodiguer des conseils sur les conceptions en matière de protection de l'environnement.

C'est pour assurer la poursuite de ces efforts que se réuniront du 19 au 21 septembre 1979, à l'hôtel de ville de Berne, sous la présidence du président de la Confédération M. H. Hürlimann, les ministres des pays membres du Conseil de l'Europe avec leurs délégations, des observateurs des organisations internationales et des représentants des pays invités, pour cette 3e conférence ministérielle européenne sur l'environnement.

Les débats porteront sur le thème principal suivant: «La compatibilité de l'économie agricole et forestière avec la protection de l'environnement», alors que le thème complémentaire soumis à discussion portera sur «L'éducation scolaire et extrascolaire dans le domaine de l'écologie vue sous l'angle du thème principal».

Les ministres s'entretiendront également des résultats obtenus à la suite des efforts consentis à ce jour et détermineront les voies à suivre pour la collaboration future en Europe pour la protection de l'environnement.

Cette conférence se complétera de la signature d'un accord sur «La protection du gibier et des plantes sauvages et de leurs biotopes», par l'ouverture d'une campagne d'information sur ce thème et une course d'études dans la vallée argovienne de la Reuss.

Département fédéral de l'intérieur
Service de presse et d'information

Êtes-vous cet enseignant?

- captivé par les problèmes de formation,
- qui a fait des études universitaires complètes en pédagogie ou qui a un diplôme de maître professionnel,
- qui a de l'expérience dans l'enseignement, si possible dans la formation des adultes,
- qui parle la langue de Voltaire et a de bonnes connaissances de celle de Goethe...

... alors vous êtes le cadre que nous nous réjouissons d'accueillir comme

Chef de la méthodologie d'enseignement

de notre futur centre de formation de Morat, chargé également d'animer une équipe de spécialistes de l'enseignement professionnel.

Appelez sans tarder le préposé au Centre de formation CFF, M. Troller, au téléphone **(031) 60 34 51** ou si vous préférez, écrivez-nous.

Direction générale des CFF
Division du personnel
Schwarztorstrasse 55
3030 BERNE

COURS D'EXPRESSION CORPORELLE POUR ADULTES

L'homme dans le tourbillon de la vie moderne oublie son corps, le néglige, perd son entité.
Se découvrir, se retrouver, s'harmoniser par le mouvement et les sons, la musique et l'improvisation.
Consolider les liens unissant le corps à la vie psychique, en suivant le cours d'expression corporelle donné par:
LISE-CLAIRE INAEBNIT - Licenciée de l'Institut Jaques-Dalcroze.

Prix de la série de dix leçons: Fr. 200.—
(effectif minimum: 10 personnes,
effectif maximum: 15 personnes).

Premier cours:
le lundi 25 septembre de 20 h. à 21 h. 30 à la salle de rythmique du collège de Chailly, à Lausanne.

Bulletin d'inscription à retourner à:
L.-C. Inaebnit - Chablière 23 - Lausanne.

NOM: _____
PRÉNOM: _____
ADRESSE: _____
N° de téléphone: _____
SIGNATURE: _____

Ouvert toute l'année
Tél. (038) 53 33 23

Magnifiquement situé sur les crêtes jurassiennes, à 1350 mètres, entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.
En été, au départ des plus belles randonnées pédestres. En hiver, centre important de ski nordique, avec 140 km de pistes balisées.

En nos dortoirs:

locaux pour 10, 15, 20 ou 105 lits - eau chaude, douches.

Demi-pension Fr. 22.50 par personne
Couche et petit déjeuner Fr. 10.— par personne

La Perle du Haut-Jura neuchâtelois

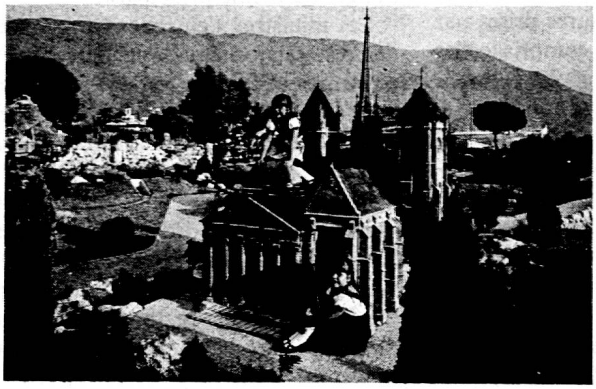

VISITEZ SWISSMINIATUR A MELIDE/LUGANO
Le paradis des petits et des grands !

Saint-Cergue - La Barillette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télésiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

Ecole pédagogique privée

FLORIANA

Pontaise 15, Lausanne - Tél. (021) 36 34 28

Direction: E. Piotet

Excellente formation de
JARDINIÈRES D'ENFANTS
et d'
INSTITUTRICES PRIVÉES

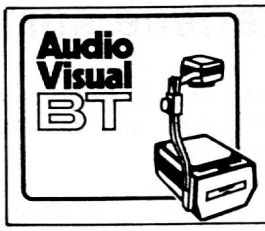

Appareils et fournitures pour la communication audio-visuelle

Av. Tir Fédéral 38
1024 Ecublens VD
Tél. (021) 344 344

Ecole Roche

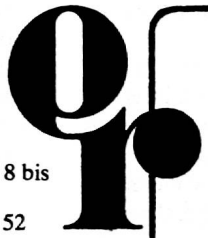

Rue de la Tour 8 bis
1004 Lausanne
Tél. (021) 22 63 52

NOUVEAUTÉ
CLASSES PRÉ-GYMNASIALES
Age d'admission: 13 ans.
Petits groupes - Cours à niveaux.

TOUJOURS
MATURITÉ - SECRÉTARIAT - COMMERCE - HÔTESSES

Direction
E. Affolter, J.-P. Roche

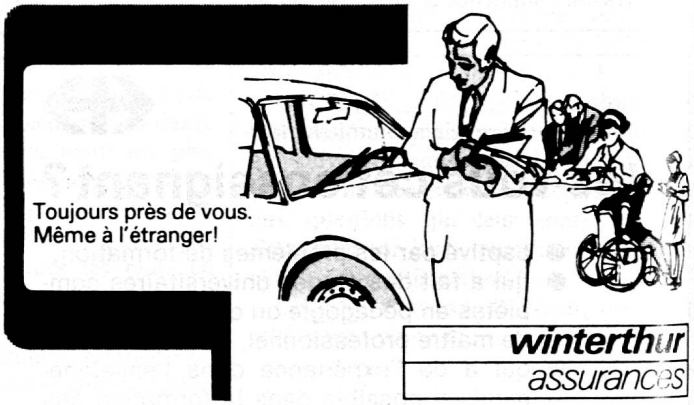

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Si vos élèves doivent réussir rapidement des dessins propres et précis, ils ont besoin d'instruments auxquels ils peuvent faire confiance:

d'instruments de dessin Kern

Kern série C
Boîtes de compas combinées avec stylos techniques Prontograph

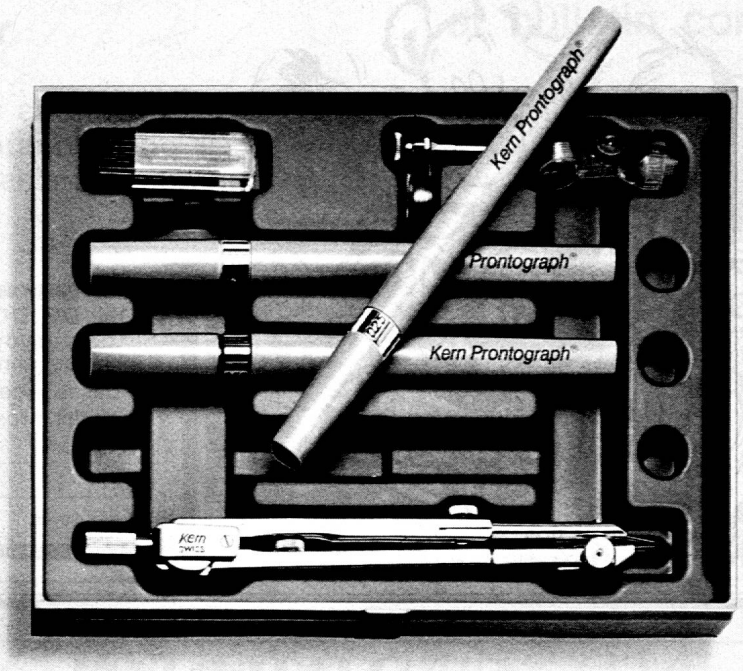

Kern série C
Boîtes de compas pour écoliers, à toute épreuve, avec des instruments chromés et robustes

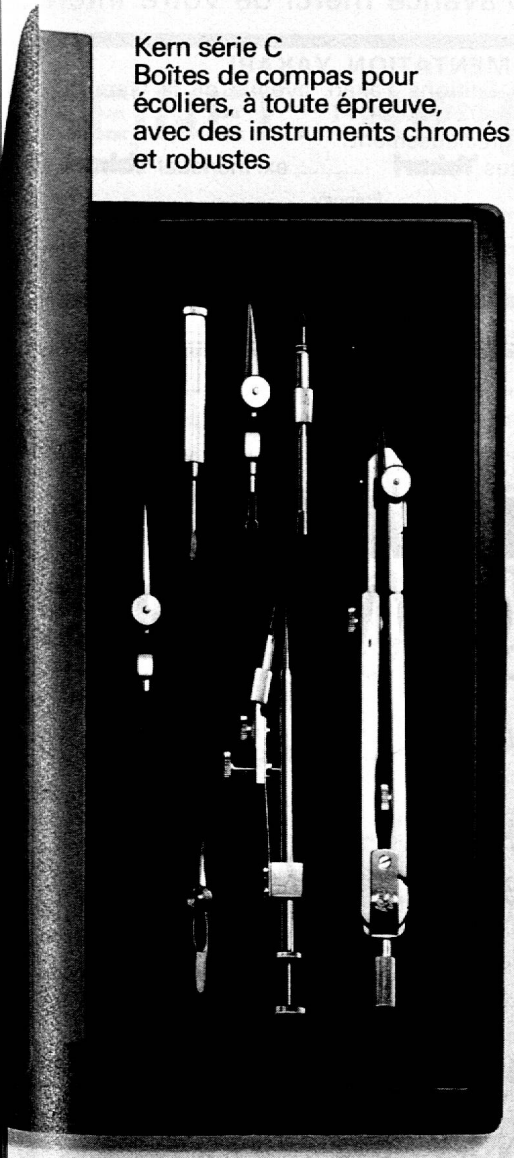

Compas pour écoliers, de forme moderne et de prix avantageux, nickelés mat

Prontograph Kern le stylo technique suisse parfait avec sa cartouche de rechange pratique

Kern SWISS

Kern & Cie S.A.
5001 Aarau
Téléphone 064-25 11 11

Envoyez-moi s.v.p.
- ☐ Catalogue pour compas de la série C
- ☐ Prospectus pour Prontograph
- ☐ Prospectus pour compas d'écoliers
- ☐ Brochure ‹Conseils pour le dessin à l'encre de Chine›

Nom _____

Adresse _____

_____

INSTITUTRICES - INSTITUTEURS
Amis de Yakari

Pour fêter son 6e anniversaire, le mensuel

Yakari avec son supplément **Yakari ♡ FAMILLE**

organise un concours «Vive Petit Tonnerre, le Poney de Yakari»

Yakari ne contient pas de publicité et n'est pas subventionné.

Si vous n'avez pas reçu de documentation pour vous et vos élèves (adressée aux enseignants des classes jusqu'à 10 ans), envoyez-nous le bon ci-dessous.

D'avance merci de votre intérêt.

BON DE DOCUMENTATION YAKARI

S.v.p. à envoyer à Editions Yakari, avenue de la Gare 39, 1001 Lausanne. Tél. 021/20 31 11

Je désire recevoir gracieusement:

_____ ex. prospectus **Yakari** _____ ex. mensuel **Yakari**

Nom: Prénom:

Rue/N°: N° postal: Localité:

Age des élèves: ans. Date: Signature:

UNIQUE...
UNE GROSSE ÉCONOMIE POUR LES COMMUNES!

Enseignants,
votre **tableau noir** est fatigué?
J'ai résolu votre problème pour Fr. 300.—
(ou Fr. 80.— le m² pour les plus petits)

- Remise à neuf sur place en deux heures.
- **Garantie** de même durée que pour un neuf.
- Avantages supplémentaires: Magnétique.
- Rayé à votre gré: **nouvelle écriture romande** par ex.
- Nombreuses références.
- Système breveté.

UNIQUE DÉPOSITAIRE pour la Suisse: Sola Philippe

Exclusivité du matériel didactique: STUDIA - DIDAGO

DIDACT

MATERIEL EDUCATIF

RUE DE L'HÔPITAL 6
1920 **MARTIGNY**
Tel. 026 2.54.64
Banque: CRÉDIT SUISSE
19-1000

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux